



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

Analyse transnationale  
des politiques  
d'intégration, de  
formation  
professionnelle et de  
bonnes pratiques pour  
l'insertion des migrants  
sur le marché du travail

Project Number: 2020-1-LU01-KA204-063262



## **Reconnaissance**

Cet article a reçu un financement de la Commission européenne dans le cadre de la convention de subvention — 2020-1-LU01-KA204-063262, projet de partenariat stratégique ERASMUS+ « Mutualisation des compétences générationnelles pour la formation des migrants en Europe : voies pour la mobilité sociale, l'autonomie et le bien-être des individus vulnérables ».

## **Clause de non-responsabilité**

"Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement les points de vue des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans ce document."

## **Copyright**

© 2020 - 2023 Consortium Mufocom

**Date de publication:** Août 2021

## Indice

Le rapport européen	3
1. Les politiques d'intégration	3
1.1. Immigration au niveau européen	3
1.2. Référence aux pays partenaires	5
1.3. Politiques d'accueil	6
1.4. Apprentissage des langues	12
1.5. Citoyenneté	15
1.6. Droits politiques	21
2. Les politiques éducatives	26
2.1. Accès à l'éducation / Formation professionnelle	26
2.2. Taux de participation	30
2.3. Obstacles (barrières géographiques, linguistiques, etc.)	32
2.4. Certificat	34
3. Accès au marché du travail	37
3.1. Emplois prédominants auxquels accèdent les migrants	37
3.2. Reconnaissance ou non des expériences professionnelles antérieures	40
3.3. Types prédominants de contrats de travail	44
3.4. Taux de chômage des migrants	46
3.5. Conditions d'entrepreneuriat	48



4. Bonnes pratiques	51
4.1. Initiatives collaboratives (entre l'État et les organisations locales)	51
4.2. Initiatives individuelles	51
4.3. Initiatives organisationnelles	51
4.4. Initiatives locales	51
5. Références	52



# 1

**Les politiques  
d'intégration**

## Le rapport européen

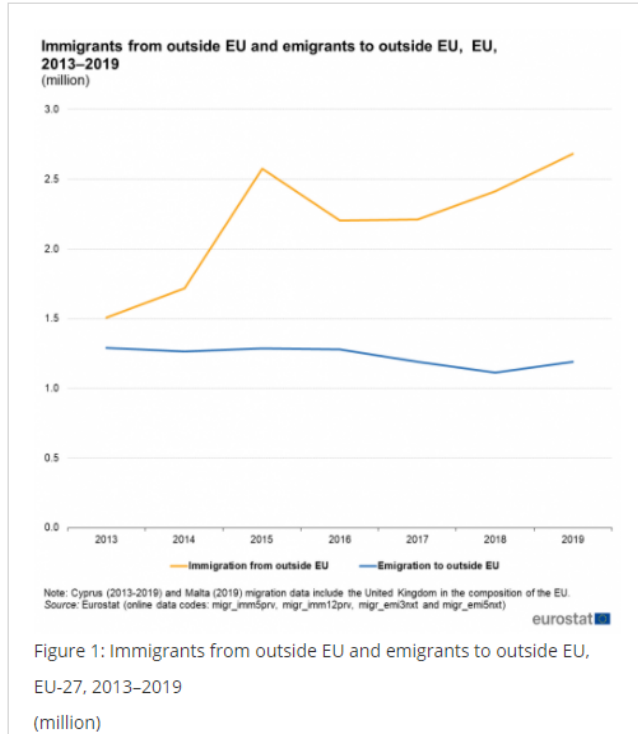
### 1. Les politiques d'intégration

#### 1.1. L'immigration au niveau européen

Les mouvements de réfugiés et les migrations sont sous les projecteurs mondiaux. Ces dernières années, l'Europe a dû réagir au défi migratoire le plus sérieux depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'arrivée sans précédent de réfugiés et de migrants en situation irrégulière dans l'UE, qui a culminé en 2015, a révélé un certain nombre de lacunes et de lacunes dans les politiques de l'UE en matière d'asile, de frontières extérieures et de migration. En réponse à ces défis, l'UE a lancé un processus de réforme plus large pour restructurer ses politiques d'asile et de migration sur la base de quatre piliers : réduire les incitations à la migration irrégulière en s'attaquant à ses causes profondes, améliorer les retours et démanteler les réseaux de passeurs et de trafiquants ; sauver des vies et sécuriser les frontières extérieures ; établir une solide politique d'asile de l'UE et offrir davantage de voies légales aux demandeurs d'asile ainsi que des voies légales plus efficaces pour les migrants réguliers.

En janvier 2020, 447,3 millions d'habitants vivaient dans l'UE et 23 millions étaient des citoyens non européens (5,1 % de la population totale de l'UE). Près de 37 millions de personnes sont nées en dehors de l'UE (8,2 % de tous les habitants de l'UE).

Au total, 4,2 millions de personnes ont immigré dans l'un des États membres de l'UE en 2019, tandis que 2,7 millions d'émigrants auraient quitté un État membre de l'UE. Cependant, ces chiffres totaux ne représentent pas les flux migratoires vers/depuis l'UE dans son ensemble puisqu'ils incluent également les flux entre les différents États membres de l'UE. En 2019, il y avait environ 2,7 millions d'immigrants dans l'UE en provenance de pays tiers et environ 1,2 million de personnes ont émigré de l'UE vers un pays hors de l'UE. En outre, 1,4 million de personnes qui résidaient auparavant dans un État membre de l'UE ont migré vers un autre État membre.



**Fig. 1 : Immigrés hors UE et émigrants hors UE**

En 2015 et 2016, plus de 2,3 millions de franchissements illégaux ont été détectés. Le nombre total de franchissements illégaux des frontières extérieures de l'UE est tombé à environ 124 000, soit le niveau le plus bas depuis 2013 et une baisse de 13 % par rapport à 2019. Le groupe le plus important était composé de Syriens, suivis des Marocains, des Tunisiens et des Algériens.

Monthly Mediterranean sea and land arrivals, 2015 to 2020

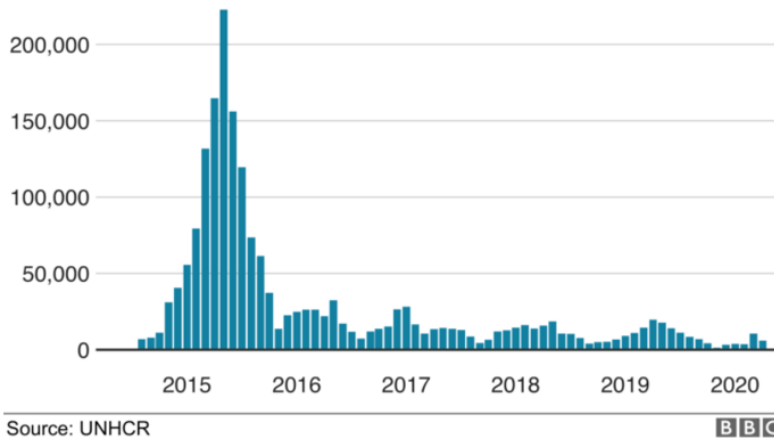


Fig. 2 : Arrivage mensuel en Méditerranée et à terre, 2015 à 2020

En 2019, il y avait 2.712.477 réfugiés en Europe, et en 2020, 471.300 demandes d'asile ont été comptabilisées dans l'UE, soit 32,6% de moins par rapport à 2019. En 2018, il y avait 634.700 demandes, un chiffre nettement inférieur au plus d'un million de candidatures vues en 2015 et 2016.

Comme on peut le voir, les flux migratoires records vers l'UE vérifiés en 2015 et 2016 ont diminué à la fin de 2017 et en 2018. Cependant, afin de mettre en œuvre ce que la Commission européenne appelle une politique migratoire européenne efficace, équitable et robuste, la L'UE, sur la base des traités et d'autres instruments juridiques et financiers, a mis en œuvre des mesures immédiates et à plus long terme. L'Europe, en raison de sa position géographique et de sa réputation d'exemple de stabilité, de générosité et d'ouverture dans un contexte de conflits internationaux et internes croissants, de changement climatique et de pauvreté mondiale, est susceptible de rester un refuge idéal pour les demandeurs d'asile et les migrants.

Pour cette raison, l'intégration et l'inclusion sont essentielles pour les personnes venant en Europe, pour les communautés locales, et pour le bien-être à long terme de nos sociétés et la stabilité de nos économies. Si nous voulons aider nos sociétés et nos économies à prospérer, nous devons soutenir tous ceux qui font partie de la société, l'intégration étant à la fois un droit et un devoir pour tous. Il est donc du devoir des



États membres européens d'assurer une intégration et une inclusion effectives dans l'UE des migrants. Il s'agit d'un investissement social et économique qui rend les sociétés européennes plus cohérentes, résilientes et prospères.

Les migrants et les citoyens de l'UE issus de l'immigration jouent un rôle clé dans l'économie et la société européennes. La crise du COVID-19 a rendu leur contribution d'autant plus évidente. Beaucoup ont aidé à faire face à la crise en tant que travailleurs des services essentiels, médecins et infirmières. En même temps, ils font partie de ceux qui sont les plus exposés à la pandémie. L'UE aura besoin de la contribution de chacun à la reprise et à la résilience de nos économies au lendemain de la COVID-19. C'est donc non seulement un devoir moral conforme aux valeurs fondamentales de l'UE, mais aussi un impératif économique d'intensifier l'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion. Comme le montrent des recherches récentes, l'intégration complète des migrants sur le marché du travail pourrait générer d'importants gains économiques, notamment des bénéfices fiscaux, des cotisations aux régimes de retraite nationaux et le bien-être national en général.

## 1.2. Référence aux pays partenaires

En France 2018, 6,5 millions d'immigrés vivaient — 9,7 % de la population totale (67 millions). 4,1 millions sont de nationalité étrangère et 2,4 millions, soit 37 %, ont acquis la nationalité française. En 2018, 13 % des immigrés en France sont nés en Algérie ; 11,9 % au Maroc ; 9,2 % au Portugal ; 4,4% en Tunisie ; 4,3 % en Italie ; 3,8 % en Turquie ; et 3,7 % en Espagne. La moitié des immigrés français (50,3 %) est originaire de ces sept pays.

En 2019, le Portugal accueillait 590.348 immigrés titulaires d'un visa de résident (OM p. 56), représentant 5,7% du total des résidents au Portugal, 10.295.909 individus pour être plus précis (OM p. 56, 61, 65). La plupart des immigrés au Portugal viennent du : Brésil (25,6 % de la population immigrée au Portugal, avec 151 304 résidents) ; Cap-Vert (6,3% de la population immigrée au Portugal, avec 37.436 habitants) ; Royaume-Uni (5,8% de la population immigrée au Portugal, avec 34.358 résidents) ; Roumanie (5,3% de la population immigrée au Portugal, avec 31.065 habitants) ; Ukraine (5% de la population immigrée au Portugal, avec 29.718 habitants) ; Chine

(4,7% de la population immigrée au Portugal, avec 27.839 habitants) ; Italie (4,3% de la population immigrée au Portugal, avec 25.408 habitants) ; France (3,9% de la population immigrée au Portugal, avec 23.125 résidents); Angola (3,8% de la population immigrée au Portugal, avec 22.691 résidents); Guinée Bissau (3,2% de la population immigrée au Portugal, avec 18.886 habitants).

En 2019, le Luxembourg a enregistré une augmentation nette de 12 214 personnes dans sa population totale. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 626.108 habitants résident au Grand-Duché. 47,4% de ce chiffre sont étrangers et 52,6% luxembourgeois . Sur la base du nombre total d'attestations enregistrées en 2020, 3 402 (23,63 %) concernaient la France, suivie du Portugal avec 3 335 (23,17 %), de l'Italie avec 1 665 (11,57 %) et de la Belgique avec 922 (6,40 %) (MAEE, 2020, p. 12 ). Malgré l'afflux français au Grand-Duché, les Portugais restent globalement la première communauté la plus puissante du Luxembourg en termes de population étrangère (95516).

Selon les données fournies par le ministère de l'Intérieur, examinées dans le rapport Caritas 2020, les permis de séjour valables au 1er janvier 2020 sont de 3 438 707, dont 61,2 % ont été délivrés dans le nord de l'Italie (en particulier 36,1 % dans le nord-ouest et 25,1% au Nord-Est), 24,2% au Centre, 10,8% au Sud et 3,9% aux Iles. Les cinq pays d'origine prédominants parmi les titulaires de permis de séjour sont, dans l'ordre, le Maroc (environ 400 000 citoyens), l'Albanie (390 000), la Chine (289 000), l'Ukraine (227 000) et l'Inde, avec un peu moins de 160 000 habitants. Selon le HCR, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la plupart des migrants qui débarquent sur les côtes italiennes viennent de pays d'Afrique subsaharienne, surmontant de nombreux obstacles, en dernier lieu la mer Méditerranée. Parmi les pays d'origine, on trouve le Nigeria (19% viennent de ce pays), l'Erythrée (13% des migrants qui débarquent en Italie viennent de l'ancienne colonie italienne de la Corne de l'Afrique), le Soudan (les migrants soudanais sont environ 7%) , Gambie (7% des migrants arrivants), Côte d'Ivoire (7% des migrants viennent d'ici) et Somalie (5% des arrivants).

Dans le cas de la Grèce, après l'afflux massif de populations immigrées enregistré en 2015, lorsque plus d'un million de personnes en quête de protection internationale, principalement originaires de Syrie, d'Afghanistan, du Pakistan et d'Irak, sont entrées en Grèce via la Turquie, ces dernières années, les flux migratoires ont relativement

diminué . Par exemple, le nombre total de réfugiés entrants en 2018 était de 50 508 personnes, en 2019 de 74 613 personnes et en 2020, le nombre pertinent était de 15 696 personnes. Selon les données du HCR, en 2021 (dernière mise à jour le 18 juillet 2021), le nombre total d'arrivées de réfugiés en Grèce n'était que de 4 109. La majorité des nouveaux arrivants en 2021 viennent d'Afghanistan (596), de Somalie (310) et de la République démocratique du Congo (136). Comme l'année dernière, la majorité des arrivants d'Afghanistan, de Syrie et de la République démocratique du Congo sont arrivés en groupes familiaux. En ce qui concerne la raison/le but de la présence des ressortissants de pays tiers en Grèce, 57 % des hommes ont un type particulier de permis qui comprend des permis de 10 ans ou à durée indéterminée. En Grèce, il existe une forte tendance aux permis allant du travail (pour les hommes) et du regroupement familial (pour les femmes) à 10 ans ou à durée indéterminée, ce qui indique que la population migrante grecque s'est stabilisée et est principalement établie à long terme .

### 1.3. Politiques d'accueil

Comme première réponse immédiate aux niveaux sans précédent de flux migratoires vers l'Europe en 2015, la Commission européenne a adopté un plan d'action en dix points sur la migration en avril 2015, qui a également été approuvé par le Conseil et le Parlement européen. Comme les mesures contenues dans le plan se sont révélées insuffisantes, la Commission a adopté l'agenda européen en matière de migration en mai 2015, prévoyant des mesures concrètes immédiates et à long terme pour établir une politique d'asile solide de l'UE, sauver des vies et sécuriser les frontières extérieures, réduire les incitations à la migration irrégulière , offrir davantage de voies légales aux demandeurs d'asile et assurer la coopération avec les pays tiers. Le Parlement a adopté de nombreuses résolutions d'initiative sur la migration, notamment sa résolution du 12 avril 2016 sur la situation en Méditerranée et la nécessité d'une approche holistique de l'UE en matière de migration, et sa résolution du 5 avril 2017 sur "Faire face aux mouvements de réfugiés et de migrants: le rôle de l'action extérieure de l'UE". Ces résolutions évaluent les différentes politiques concernées et élaborent un ensemble de recommandations.

La compétence de l'UE dans le domaine de l'intégration est limitée. En juillet 2011, la Commission a adopté l'agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers. Plus récemment, la Commission a présenté en novembre 2020 un plan d'action sur l'intégration et l'inclusion pour 2021-2027, qui définit un cadre de mesures et d'initiatives concrètes pour aider les États membres à intégrer et à inclure les quelque 34 millions de ressortissants de pays tiers résidant légalement dans le territoire de l'UE, en termes d'éducation, d'emploi, de soins de santé et de logement. Le plan rassemble des mesures d'accompagnement et l'utilisation de nouveaux outils numériques, ainsi que des efforts pour promouvoir la participation des migrants à la société, accroître les possibilités de financement de l'UE et établir des partenariats multipartites à différents niveaux de gouvernance. Parmi les instruments en place figurent: le Forum européen des migrations, le Portail européen de l'intégration, le Réseau européen d'intégration et le nouveau groupe d'experts sur les points de vue des migrants dans le domaine de la migration, de l'asile et de l'intégration, qui s'est réuni pour la première fois en novembre 2020.

Actuellement, l'UE est régie par le plan d'action sur l'intégration et l'inclusion 2021-2027 et ici les lignes directrices pour les politiques d'intégration et d'accueil des migrants au niveau de l'UE sont décrites. Ce plan d'action s'inscrit dans la réponse globale pour relever les défis liés à la migration proposée dans le Nouveau Pacte sur la Migration et l'Asile. Ce plan d'action couvre toutes les différentes étapes et phases du processus d'intégration : mesures pré-départ, accueil et intégration précoce, intégration à long terme et construction de sociétés inclusives et cohésives. Il tient compte des différentes situations des populations migrantes dans les États membres et aide les États membres et les autres parties prenantes concernées à trouver une réponse adéquate dans leurs politiques d'intégration et d'inclusion.

Ce plan d'action s'appuie, entre autres, sur les réalisations du plan d'action de la Commission de 2016 sur l'intégration des ressortissants de pays tiers. À la suite de son adoption, la Commission a mis en place plus de 50 actions concrètes pour soutenir les États membres et d'autres parties prenantes clés dans un large éventail de domaines politiques: mesures préalables au départ/à l'arrivée, éducation, emploi et formation professionnelle, accès à services de base, participation active et inclusion sociale. La Commission a également renforcé ses outils de coordination, de financement et de suivi. Dans de nombreux États membres, le plan d'action a

contribué à l'élaboration ou à la révision des stratégies nationales d'intégration et a fourni des informations sur l'utilisation des fonds pour l'intégration. Dans un certain nombre de cas, un soutien technique sur mesure a été fourni aux autorités nationales pour la conception et la mise en œuvre des réformes des politiques d'intégration.

Actions dans les principaux domaines sectoriels :

## Éducation et formation

### Améliorer la participation et la réussite scolaire grâce à :

- une nouvelle boîte à outils contenant des conseils pratiques sur l'inclusion dans l'EAJE à publier au début de 2021 ;
- un soutien ciblé aux enseignants afin qu'ils développent des compétences pour gérer la diversité culturelle, religieuse et linguistique dans les salles de classe dans le cadre des Erasmus Teacher Academies;
- de conseil par les pairs pour aider les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques d'éducation inclusive efficaces dans l'espace européen de l'éducation ;
- offrir une formation ciblée aux animateurs de jeunesse afin qu'ils acquièrent les compétences spécifiquement requises pour soutenir l'intégration des jeunes migrants.

### Améliorer la reconnaissance des diplômes par :

- favoriser la coopération entre les autorités nationales en charge de l'intégration et les centres nationaux de reconnaissance des diplômes (réseaux ENIC-NARIC) ;
- Soutenir les pratiques transparentes de reconnaissance des qualifications des réfugiés à travers le programme Erasmus ;
- promouvoir les échanges entre les États membres sur l'offre de cours complémentaires/de transition pour les migrants;

- fournir des informations sur les pratiques de reconnaissance et sur les compétences et les qualifications des migrants en utilisant tout le potentiel de l'Europass portail;
- promouvoir la transparence des systèmes de certification, notamment par le biais du cadre européen des certifications.

Travailler avec les États membres pour développer davantage des programmes d'apprentissage des langues complets et accessibles , y compris des cours intermédiaires et avancés, grâce au financement et aux échanges d'expériences.

Promouvoir les échanges entre les États membres sur les approches réussies des cours d'orientation civique.

### Emploi et compétences

Travailler avec les partenaires sociaux et économiques pour promouvoir une approche multipartite de l'intégration sur le marché du travail par le biais du partenariat européen pour l'intégration.

Soutenir les employeurs par le biais d'échanges et d'apprentissage entre pairs, en s'appuyant sur l'initiative Employeurs ensemble pour l'intégration.

Soutenir l'entrepreneuriat inclusif dans le cadre d'InvestEU pour les femmes et les hommes, y compris les entrepreneurs migrants, et encourager les programmes de mentorat inclusifs.

Faciliter l'évaluation et la validation des compétences grâce à :

- Partager et intensifier les pratiques d'évaluation des compétences par le biais du réseau européen d'intégration, du réseau européen des services publics de l'emploi et de la plate-forme Europass mise à jour .
- Poursuivre le développement de l'outil de profilage des compétences de l'UE pour les ressortissants de pays tiers et promouvoir son utilisation auprès des autorités publiques et d'autres organisations , y compris avant l'arrivée, en particulier dans le cas de la réinstallation et des parcours complémentaires.

Soutenez les personnes issues de l'immigration dans le cadre du prochain programme Citoyens, égalité, droits et valeurs .

## Santé

### **Promouvoir l'accès aux services de santé pour les migrants à travers :**

- Financer des projets dédiés dans le cadre du Fonds Asile, Migration et Intégration et des actions d'inclusion destinées aux personnes issues de l'immigration dans le cadre du prochain programme Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs ;
- Travailler avec les États membres pour favoriser l'égalité d'accès à des services de santé de qualité et abordables grâce à des fonds de l'UE tels que le Fonds social européen plus et le Fonds européen de développement régional.

### **Soutenir et favoriser les échanges entre les États membres sur :**

- Des programmes de prévention et de promotion de la santé ciblant spécifiquement les migrants, avec des outils de sensibilisation adaptés ;
- Accès aux services de santé mentale et de réadaptation.

## Logement

Coopération avec les États membres pour promouvoir des logements adéquats et abordables non séparés, y compris des logements sociaux, et pour fournir des services d'intégration d'accompagnement par le biais de fonds de l'UE, en particulier dans le cadre du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen plus, du Fonds Asile et Migration et d' InvestEU .

**Promouvoir l'apprentissage mutuel entre les États membres, les villes, les villages et les régions sur la lutte contre la discrimination sur le marché du logement et la réduction de la ségrégation résidentielle par le biais du Réseau européen d'intégration, de l'Académie urbaine pour l'intégration et des financements dédiés au titre du Fonds Asile et migration.**

**Promouvoir des modèles de logement autonome (plutôt que collectif) pour les demandeurs d'asile, en particulier les familles, et diffuser et développer des modèles innovants réussis de logement inclusif et abordable pour les bénéficiaires de la protection internationale.**

Avec ce plan d'action, la Commission définit un cadre solide pour renforcer et intensifier les politiques d'intégration et d'inclusion dans l'ensemble de l'UE, contribuant ainsi à l'agenda plus large de l'inclusion sociale, en s'appuyant également sur d'autres stratégies et actions pertinentes dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la l'emploi, la non-discrimination et l'égalité. Dans la mise en œuvre de ce plan d'action, la Commission travaillera en étroite collaboration avec les États membres, les autorités locales et régionales, les organisations de la société civile, les partenaires sociaux et économiques, le secteur privé, les communautés d'accueil, les organisations de la diaspora et les migrants.

La France a mis à la disposition des candidats à l'immigration un parcours qui commence avant même leur arrivée en France. Tout un plan d'accompagnement à l'arrivée et un plan d'intégration sur plusieurs années est à la disposition des personnes immigrantes. Le pays a à offrir : un « Avant d'arriver en France » qui consiste en un livret d'information « *Venir Vivre en France* » contenant toutes les informations dont les étrangers ont besoin pour préparer leur arrivée en France ; il a aussi un "A l'arrivée en France" qui consiste pour les étrangers qui sont admis en France pour la première fois et qui souhaitent rester longtemps dans le pays à suivre un programme personnalisé d'intégration républicaine ; Le contrat d'intégration républicaine d'intégration républicain - CIR), mis en place depuis 2016, la signature d'un Contrat d'intégration républicaine (CIR) marque l'engagement de l'étranger dans le parcours d'intégration républicaine qui dure 5 ans. Le CIR est signé par tout étranger primo-arrivant, y compris les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire, admis pour la première fois à résider en France et qui souhaite s'y installer définitivement ; L'entretien initial personnalisé qui accompagne les étrangers dans leur intégration en France ; La formation civique, que pour mieux comprendre les valeurs de la République et de la société française, les étrangers sont tenus de participer à une éducation civique. Il est composé de 5 thèmes : le portrait de la France, la santé, l'emploi, la parentalité et le logement ; Formation linguistique (Apprendre le français est une condition essentielle à l'intégration dans la société française); et L'entretien de fin



de CIR- Dans les trois mois qui suivent la fin des stages prescrits, l'OFII convoque le ressortissant étranger à un entretien de fin de contrat, au cours duquel est réalisé un bilan des stages et le ressortissant étranger reçoit de nouvelles informations sur les services locaux susceptibles de faciliter la poursuite de son parcours d'intégration, et notamment son insertion professionnelle.

Au Portugal, les politiques d'accueil sont mises en œuvre par *Alto Comissariado para as Migrações*, (ACM.) - Haut Commissariat aux Migrations ; *Centres Nacionais de Apoio à Integração de Migrantes (CNAIM)* - Centres nationaux d'appui à l'intégration des migrants ; *Gabine de Apoio como Politiques Locais de Integração de Migrantes (GAPLIM)* - Bureau d'appui à la politique locale pour l'intégration des migrants ; *Núcleo de Apoio à Integração de Refugiados (NAIR)* - Unité de soutien à l'intégration des réfugiés. Le Haut-Commissariat aux migrations est un institut public qui participe activement à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de migration, d'accueil et d'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile. Les Centres nationaux d'appui à l'intégration des migrants abordent plusieurs difficultés rencontrées par les immigrants concernant le processus d'intégration au Portugal et ont créé des équipes mobiles qui rencontrent les communautés sur le terrain pour fournir une assistance spécialisée avec le soutien de médiateurs interculturels (ACM, p. 13). Le Bureau d'appui à la politique locale pour l'intégration des migrants promeut les politiques d'intégration au niveau local, en sensibilisant les différents acteurs au niveau local à l'accueil et à l'intégration. Enfin, NAIR veille à ce que les réfugiés reçoivent des services adéquats pour répondre à leurs besoins.

Au Luxembourg, le PAN 2018 fournit un cadre pour des programmes et des outils visant à promouvoir la cohésion sociale entre Luxembourgeois et non-Luxembourgeois. Il tient compte des réalités sociétales, culturelles et économiques du pays. Il fournit également un cadre général qui n'est pas limité dans le temps mais qui peut être révisé et réadapté au fil des ans. Cette approche s'inscrit dans la durée et garantit la continuité tout en adaptant les objectifs à l'évolution des besoins et des réalités du terrain. Le NAP 2018 a les lignes directrices suivantes comme domaines prioritaires :

- Promouvoir l'éducation, la formation continue et l'apprentissage des langues pour les non-Luxembourgeois
- Renforcer l'employabilité des non-Luxembourgeois

- Mise en œuvre de la coresponsabilité de l'intégration avec la société d'accueil en favorisant les échanges interculturels
- Développer des mesures d'accueil et d'encadrement social avec une attention particulière aux personnes vulnérables ainsi que l'accès au logement ( MFAMIGR, p.9 & 12).

Pour mettre en œuvre les priorités ci-dessus, des appels à projets annuels sont ouverts aux organisations nationales, ONG, entreprises, administrations publiques, écoles, etc. . Les appels 2021 se sont concentrés sur deux thèmes principaux : à savoir « Diversité et lutte contre les discriminations » et « Apprentissage et pratique des langues ». Outre ces appels annuels au cadre fixe et défini, toute organisation peut à tout moment soumettre à l'ONA une proposition qu'elle juge utile pour le bien-être des migrants.

Par ailleurs, pour accompagner les efforts gouvernementaux et veiller à la bonne mise en œuvre des politiques d'accueil et d'intégration, l'État a créé un contrat d'accueil non obligatoire à signer par tout immigré ayant des perspectives de séjour permanent et souhaitant bénéficier des mesures prévues par le contrat. Le contrat ( *Contrat d'accueil et d'intégration* - CAI) vise à favoriser l'intégration et l'implication des étrangers dans la vie socio-économique et politique du pays. En tant que services, le contrat propose ; des cours gratuits d'éducation civique, plus de 85% de réduction sur les cours de langues dans une des langues de référence du Luxembourg et, une journée d'orientation gratuite permettant aux participants de se familiariser davantage avec les organisations du pays. De nombreux autres organismes existent au Luxembourg qui œuvrent à la mise en œuvre des politiques d'accueil et d'intégration des États. Parmi eux, on peut citer les communes, l'Association Luxembourgeoise d'Accueil et le Conseil National des Etrangers.

Italie sur les conditions du système d'accueil, le décret-loi n. 130 de 2020, avec la définition du nouveau "Système d'accueil et d'intégration" (acronyme italien SAI), qui comprend les deuxièmes installations d'accueil gérées par les autorités locales, auxquelles elles peuvent accéder, dans la limite des places disponibles, en plus du les titulaires de protection internationale et les mineurs étrangers non accompagnés, demandeurs de protection internationale, qui en étaient auparavant exclus. Le décret législatif prévoit une diversification des services du système en fonction du type de bénéficiaires, redéfinit les conditions matérielles du premier accueil dans les centres

gouvernementaux et dicte des dispositions pour soutenir les parcours d'intégration. Des mesures spécifiques relatives à l'accueil des immigrants ont été adoptées compte tenu des besoins liés à l'état d'urgence de la COVID-19. Le décret législatif régit le système d'accueil des migrants sur le territoire italien. 142/2015. Le cadre réglementaire actuel reflète un modèle d'accueil fondé sur des règles définies en dehors d'une logique d'urgence ; le système d'accueil des migrants repose, en premier lieu, sur le principe de la collaboration loyale, selon des formes spécifiques de coordination nationale et régionale et se décline en différentes phases. La toute première phase consiste en les premiers secours, ainsi qu'en les opérations d'identification des migrants, notamment dans les lieux de débarquement, assurées dans les centres gouvernementaux et les structures temporaires, tandis que les procédures de sauvetage et d'identification des citoyens arrivés irrégulièrement sur le territoire national sont menées dans les hotspots, installés dans les lieux de débarquement.

Dans le cas de la Grèce, lorsqu'un ressortissant de pays tiers ou un apatride entre dans le pays, un processus d'accueil et d'identification prédéfini est organisé pour sa sécurité. Ce processus est coordonné par le Service d'accueil et d'identification (RIS), issu du Service de premier accueil créé par la loi 3907/2011. Le RIS est sous la tutelle du Secrétariat général à l'accueil des demandeurs d'asile à partir du 20.02.2020. Il supervise les processus d'accueil et d'identification dans toute la Grèce. Sa mission est de fournir des procédures d'accueil et d'identification humaines pour les ressortissants de pays tiers ou les apatrides entrant en Grèce, tels que les réfugiés, les migrants économiques, les personnes vulnérables, les familles, les mineurs ou les mineurs non accompagnés. Le RIS reconnaît et répond aux besoins de chaque groupe conformément aux législations pertinentes définies par les lois grecques. Le RIS est chargé d'informer les migrants de leurs droits et obligations (le processus de briefing) et met en œuvre les procédures relatives à leur accueil, leur enregistrement, leur identification (vérification de l'identité et de la nationalité), le dépistage et le traitement médical et le soutien psychologique, l'orientation vers les procédures de protection internationale et toute autre recommandation ou réinstallation. Lorsque les procédures d'accueil et d'identification sont terminées, les entrants de pays tiers sont transportés du RIC vers les installations du continent. Ensuite, ils sont dirigés vers les bureaux régionaux d'asile - s'ils ont exprimé leur intérêt à soumettre une demande de protection internationale, ou si leur expulsion/retour est initié. Les installations (dômes) sont

situées sur le continent et offrent un hébergement temporaire aux ressortissants de pays tiers ou aux apatrides qui ont demandé une protection internationale sur le territoire de la Grèce. Ils accueillent également les membres de la famille des demandeurs, des mineurs, non accompagnés ou non, ainsi que des personnes vulnérables. Au total, trente-deux (32) installations fonctionnent actuellement dans toute la Grèce.

#### 1.4. Apprendre une langue

La langue est un aspect essentiel de l'intégration réussie des migrants adultes dans une nouvelle société, car les langues sont un signe extérieur clair de différence - quel que soit leur rôle dans la communication linguistique et la communication humaine en général - et attirent facilement l'attention. Il est important que les États membres fondent leurs politiques linguistiques sur les droits et responsabilités mutuels des sociétés d'accueil, des migrants et des États d'origine des migrants.

Lors de la définition de l'intégration, la Commission européenne déclare que ce phénomène "doit être compris comme un processus à double sens basé sur des droits mutuels et des obligations correspondantes des ressortissants de pays tiers résidant légalement et de la société d'accueil" (Commission des Communautés européennes 2003, p. 17). Néanmoins, la pratique de l'intégration est souvent un processus unidirectionnel et assimilateur par lequel le migrant doit s'adapter à la société d'accueil en en faisant partie. L'un des aspects fondamentaux de ce processus est l'intégration linguistique dans le pays d'accueil. En référence à cela, l'Europe a connu un changement au fil des ans. Dans les années 1990, le Conseil de l'Europe recommandait à la fois l'apprentissage de la langue du pays d'accueil et la promotion de la langue des immigrés afin de maintenir leur identité. Cependant, les politiques d'intégration actuelles ont mis l'accent principalement sur l'acquisition de la langue du pays d'accueil, qui est devenue un outil pour prendre des décisions concernant le statut juridique des immigrés. En ce sens, la langue a acquis un rôle dans le contrôle des migrations.

Dans plusieurs Résolutions et Recommandations, le Conseil de l'Europe invite « les gouvernements membres à redoubler d'efforts pour permettre à tous les travailleurs

migrants [...] d'apprendre la langue du pays d'accueil » et « à développer leurs langues maternelles à la fois comme instruments éducatifs et culturels et dans afin de maintenir et d'améliorer leurs liens avec leur culture d'origine. Cette dernière recommandation cite :

#### D. Apprentissage des langues par les migrants et leurs familles

10. Promouvoir la fourniture d'installations adéquates aux travailleurs migrants et aux membres de leur famille :

10.1. Acquérir une connaissance suffisante de la langue de la communauté d'accueil pour participer activement à la vie professionnelle, politique et sociale de cette communauté, et notamment permettre aux enfants de migrants d'acquérir une éducation adéquate et de les préparer à la transition de l'éducation à temps plein vers le travail;

10.2. Développer leurs langues maternelles à la fois en tant qu'instruments éducatifs et culturels et afin de maintenir et d'améliorer leurs liens avec leur culture d'origine.

11. Promouvoir la mise en place et le développement de programmes de formation initiale et continue appropriés pour les enseignants de langues aux migrants, débouchant sur des qualifications reconnues.

12. Participer à l'élaboration de programmes linguistiques impliquant une coopération entre les autorités ou d'autres organismes représentant la communauté d'accueil, la communauté migrante et le pays d'origine, notamment en ce qui concerne la production de matériel pédagogique , la formation des enseignants et le développement de la langue maternelle .

La Charte sociale européenne reprend un élément des politiques d'intégration développées au cours des dernières décennies : l'article 19 souligne la nécessité « de promouvoir et de faciliter l'enseignement de la langue nationale de l'Etat d'accueil... » et de promouvoir et de faciliter, dans la mesure du praticable, l'enseignement de la langue maternelle du travailleur migrant aux enfants du travailleur migrant ». Cette position est également exprimée dans la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant.

Le projet du Conseil de l'Europe « Intégration linguistique des migrants adultes » (LIAM) vise à aider les États membres à développer des politiques linguistiques

inclusives fondées sur les valeurs partagées par le Conseil de l'Europe : respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne, démocratie et règle de loi. Le respect effectif de ces principes fondamentaux nécessite une approche coordonnée et fondée sur des principes de la politique linguistique qui recoupe les différents domaines de la politique d'intégration (social, emploi, santé...) et une prise de conscience des droits et responsabilités mutuels des migrants et des sociétés. Le Conseil de l'Europe a élaboré des instruments normatifs et des recommandations qui énoncent les principes régissant les actions dans le domaine de la migration. Celles-ci sont complétées par des lignes directrices sur les politiques linguistiques et des outils de référence développés pour soutenir leur mise en œuvre efficace dans une approche inclusive basée sur des valeurs et des principes partagés.

Au siècle dernier, basé sur la recherche ainsi que sur des accords politiques, il existait une sorte de consensus européen en matière de politique d'intégration qui pouvait se résumer comme suit :

- L'intégration dans le pays d'accueil nécessite des dispositions particulières pour permettre aux migrants et à leurs familles d'apprendre la langue du pays d'accueil ;
- L'intégration dans le pays d'accueil implique un ajustement des conditions juridiques, sociales et économiques dans lesquelles vivent les migrants au moment de leur arrivée aux normes du pays d'accueil ;
- L'intégration passe par le respect des langues et des cultures d'origine des migrants et rend nécessaire le développement d'offres éducatives pour les maintenir ;
- L'intégration est une opportunité pour la société d'accueil d'utiliser la présence des migrants et de leurs familles comme une opportunité d'ouverture et d'enrichissement culturel.

Les pays européens ont bien sûr mis en œuvre ces principes de manière extrêmement différente. L'enseignement de la langue maternelle, par exemple, est principalement proposé pour faciliter le retour des migrants dans leur pays d'origine, et non principalement en raison des aspects liés aux droits de l'homme.

Des cours de langue répondant aux besoins des migrants sont proposés dans la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe. Même ainsi, il y a un manque considérable de cohérence. Les différences entre les États membres concernent

principalement le nombre d'heures dispensées, le coût des cours et la mesure dans laquelle les cours sont adaptés à des groupes d'apprenants spécifiques, mais il existe également des différences considérables liées à la formation des enseignants et à l'assurance qualité.

Le Conseil de l'Europe exhorte les États membres à renforcer leur coopération dans ce domaine en partageant leurs expériences et pratiques et en impliquant toutes les parties prenantes dans le processus de développement de la formation pertinente : les migrants (à travers leurs associations), les enseignants, les éducateurs et les politiques. Si les principes qui sous-tendent ces mesures d'intégration semblent aujourd'hui généralement acceptés et clarifiés, il reste encore beaucoup à faire quant à leur mise en œuvre effective. Il est nécessaire de développer des outils communs de gestion de ces formations et notamment :

- rassembler les données sociolinguistiques disponibles sur les langues des migrants ainsi qu'identifier et collecter les sources d'information disponibles ;
- créer des outils de référence pour définir des objectifs de formation (basés sur les principes de qualité, de transparence et d'équité) en utilisant le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ;
- créer des outils de référence pour identifier les besoins linguistiques des migrants adultes afin de définir les objectifs linguistiques de la formation professionnelle, ainsi que les objectifs de formation culturelle et d'éducation interculturelle;
- élaborer des lignes directrices pour l'organisation de la formation et des évaluations, tests et certifications;
- concevoir des programmes de formation initiale et continue pour les enseignants responsables des cours et de la certification concernés.

Ces outils doivent pouvoir garantir que la formation est efficace et ne constitue pas une sorte de concession bon marché aux nouveaux arrivants. Ils devraient faire en sorte qu'il soit plus difficile de détourner les mesures axées sur l'intégration de leur objectif.

La principale politique d'intégration ciblée de la France est celle du Contrat d'intégration républicaine ( Contrat d'Intégration Républicaine , CIR). Le CIR est obligatoire pour tous les ressortissants de pays tiers, y compris les bénéficiaires d'une protection internationale, qui souhaitent s'installer en France. Le CIR vise à offrir aux signataires un parcours d'intégration personnalisé. Les principaux outils d'intégration

dans le cadre du CIR sont un cours civique de deux jours et jusqu'à 200 heures de cours de formation linguistique pour atteindre un niveau A1 (du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

Au Portugal, en 2001, le ministère de l'Éducation a lancé les premiers projets pilotes du programme de cours de portugais pour non-natifs dans la zone métropolitaine de Lisbonne. Depuis 2006/2007, il existe un programme particulier pour apprendre le portugais au collège et au lycée : les cours de portugais pour les non natifs. Ce programme spécifique est spécifiquement destiné aux collégiens et lycéens et est devenu depuis 2012 une matière obligatoire des programmes d'études pour les collégiens et lycéens, laissant derrière lui sa complémentarité. En 2020, un autre programme, " Portugês para Todos (PPT) " (portugais pour tous), a été reformulé pour inclure les adultes, en particulier les immigrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. En complément des deux programmes, depuis 2016, la plateforme « portugês online » (portugais en ligne) est une option pour apprendre le portugais. Cette plate-forme est un outil qui permet à l'utilisateur de développer ses compétences d'écoute, de lecture et d'écriture tout en apprenant et en amplifiant ses connaissances en vocabulaire et en grammaire pour utiliser la langue.

Au Luxembourg, l'apprentissage des langues est un élément central du système éducatif du Grand-Duché (Luxembourg) dont l'objectif principal est de surmonter les barrières culturelles et de promouvoir le plurilinguisme pour l'inclusion sociale et la cohésion entre les habitants. Cela vaut également pour l'éducation des adultes. Les principales stratégies du gouvernement pour atteindre ces objectifs sont doubles. Pendant l'enseignement préscolaire et pendant les deux années de l'enseignement maternel obligatoire, les enseignants parlent autant que possible le luxembourgeois avec eux. La préoccupation ultime est de développer les compétences linguistiques de tous les enfants et des jeunes élèves d'origine étrangère pour qui l'école est souvent le premier lieu d'exposition à la langue luxembourgeoise. Pour l'apprentissage des langues pour adultes, le gouvernement par la loi du 22 mai 2009 a transformé le Centre de langues luxembourgeois (LLC) en Institut national des langues (INL). Il s'agit d'un lieu d'administration publique placé sous l'autorité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En Italie, les centres provinciaux d'éducation des adultes (acronyme italien *CPIA* ) proposent des cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue italienne pour



obtenir une qualification certifiant une connaissance de la langue non inférieure au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour la compréhension des langues. Ils visent à améliorer et à diffuser l'utilisation et la maîtrise de la langue italienne parmi les migrants, à promouvoir la compétence de lecture et d'écriture en italien pour les sujets analphabètes également dans la langue maternelle, à la connaissance des droits et devoirs des citoyens italiens et étrangers en Italie et, par conséquent, à la compréhension des principes fondamentaux de la Constitution par rapport aux institutions des pays d'origine.

Pour le cas de la Grèce, comme le souligne la récente recherche menée par le Centre national de recherche sociale intitulée « De l'accueil à l'intégration : les populations migrantes en Grèce pendant et au lendemain de la crise » (2020) , acquérir des compétences linguistiques <sup>1</sup>est considérée comme une priorité pour participer à la vie sociale et à l'intégration sociale dans le pays. Comme indiqué, tout dans l'éducation commence et se termine par la compétence linguistique en tant qu'outil clé pour l'intégration et l'égalité. Cependant, les résultats de la recherche indiquent qu'en ce qui concerne les programmes d'accueil et de soutien des migrants et de leurs enfants, il n'existe pas de structures éducatives ou de cours de langue appropriés qui répondent aux besoins des populations migrantes. Les problèmes majeurs dans la fourniture de programmes d'apprentissage des langues pour les migrants incluent le fait que la plupart des programmes sont mis en œuvre en tant que projets pilotes, sans stabilité, rétroaction et continuité dans le processus, ils ne sont pas organisés, dotés en personnel ou évalués par des personnes ayant des connaissances spécialisées et ils sont inaccessibles aux migrants, soit par manque d'information, soit en raison de leur statut irrégulier. Les résultats de la recherche mettent en évidence la contribution significative de l'intégration scolaire à l'intégration sociale de l'ensemble de la famille migrante. Quant au cadre institutionnel pour répondre aux besoins des enfants migrants à l'école, les données de l'enquête identifient des politiques qui facilitent directement ou indirectement l'intégration des migrants : classes d'accueil, zones flexibles, écoles à temps plein, écoles interculturelles. Les problèmes identifiés concernent la mauvaise formation des enseignants liée aux migrants et le besoin urgent d'une formation spéciale pour les enseignants travaillant dans les écoles à forte

1

<https://www.ekke.gr/services/publication/from-reception-to-integration-migrant-populations-in-greece-during-and-in-the-aftermath-of-the-crisis>

présence de migrants. Cette dernière question est également liée au développement de méthodes et d'outils pédagogiques qui traitent de la connaissance insuffisante de la langue grecque par les enfants migrants. Dans le cadre de réponses ciblées aux besoins spécifiques des migrants, à travers l'intégration scolaire formelle et informelle, un accent particulier a été mis sur le rôle des activités sportives, sociales et culturelles qui se déroulent à l'école, ainsi qu'en dehors des heures de classe. Ces activités sont considérées comme apportant une contribution significative à l'intégration des migrants et des membres de leur famille. En résumé, l'importance de la maîtrise de la langue grecque et la pleine intégration des étudiants migrants dans le système éducatif grec ont été mises au premier plan.

### 1.5. Citoyenneté

L'accès au statut de citoyen est une condition préalable importante pour jouir de droits et de privilèges, tels que les droits migratoires et politiques, ainsi que pour développer un sentiment d'identité et d'appartenance.

Depuis l'établissement de la citoyenneté de l'Union, toutes les personnes qui sont ressortissantes ou citoyens d'un État membre de l'UE jouissent du statut de citoyenneté de l'Union, qui leur confère un certain nombre de droits et privilèges supplémentaires. Toutefois, les États membres conservent un contrôle total sur qui peut être reconnu comme citoyen. Bien que les règles juridiques relatives à l'acquisition et à la perte de la citoyenneté dans les États membres de l'UE restent assez divergentes, on peut identifier un certain nombre de tendances et de problèmes clés.

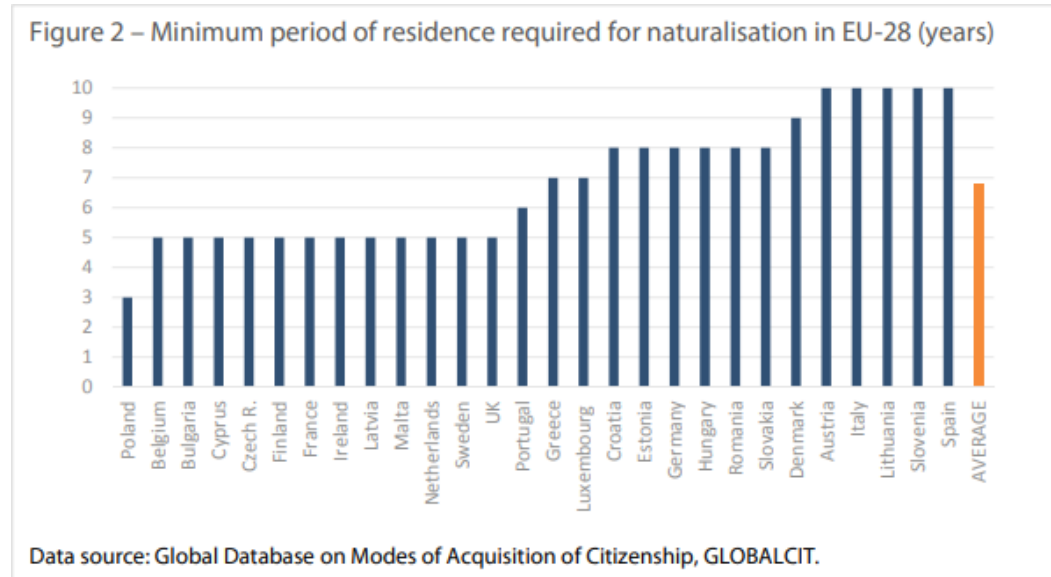
La nécessité d'intégrer les immigrants de longue durée a poussé les pays de l'UE à modifier leurs lois sur la citoyenneté. Cela a souvent conduit à rendre la citoyenneté à la fois plus libérale (abaissement des conditions de résidence et tolérance de la double nationalité) et plus restrictive (introduction de clauses d'intégration et de tests de citoyenneté). La recrudescence des activités terroristes dans l'UE, qui impliquent des citoyens, a incité plusieurs États membres à réviser ou à réactiver les dispositions relatives à la citoyenneté permettant la révocation de la citoyenneté.

La citoyenneté est un concept juridique et sociopolitique complexe comportant trois composantes principales : (1) le statut juridique, (2) les droits et obligations et (3) l'identité nationale.

1. Premièrement, la citoyenneté décrit un lien juridique entre une personne et un État. Le pouvoir de réglementer la citoyenneté est un attribut essentiel et exclusif de la souveraineté de l'État, et le droit international n'impose que quelques limitations au droit des États de réglementer la citoyenneté, notamment en ce qui concerne l'interdiction de l'apatridie et la privation arbitraire de la citoyenneté.
2. Deuxièmement, le statut de citoyen implique une série de droits et d'obligations. Les droits de citoyenneté les plus importants sont le droit de voter et de se présenter aux élections, le droit de retourner dans son pays de citoyenneté et le droit de demander la protection diplomatique à l'étranger. Alors qu'un certain nombre de pays de l'UE accordent aux ressortissants de pays tiers des droits politiques lors des élections municipales, les droits politiques lors des élections nationales restent un privilège réservé aux citoyens. Les citoyens de l'UE résidant dans un autre État membre de l'UE ont le droit de voter et de se présenter aux élections au Parlement européen.
3. Troisièmement, la citoyenneté est souvent associée à l'identité nationale. Alors que la possession d'une identité nationale (ou ethnique) particulière était une condition préalable à la citoyenneté dans le passé, le dernier demi-siècle a été témoin d'une libéralisation et d'un découplage progressifs de l'ethnicité et de la citoyenneté. Cependant, les questions d'identité nationale, de citoyenneté et d'appartenance ont retrouvé le devant de la scène dans le contexte des récents débats sur l'immigration et l'intégration.

Les dispositions juridiques relatives à l'acquisition de la nationalité après la naissance sur la base de la résidence (naturalisation) sont généralement complexes et lourdes. Nous pouvons faire la distinction entre la naturalisation ordinaire – lorsque le motif principal d'acquisition de la citoyenneté est une certaine période de résidence dans le pays, et la naturalisation spéciale – lorsque l'acquisition de la citoyenneté est fondée sur d'autres considérations, telles que les liens familiaux, les liens ethnoculturels ou des relations particulières. contributions.

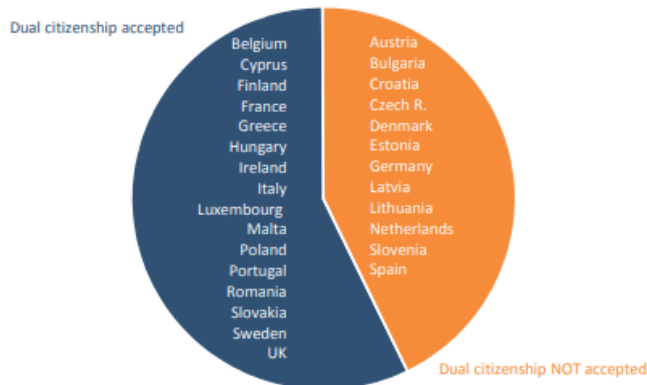
La période minimale de résidence requise pour la naturalisation dans les pays de l'UE varie de 3 à 10 ans. A noter que cette exigence est souvent nuancée, ce qui signifie que seuls certains types de résidence (permanente, continue, etc.) peuvent compter pour la naturalisation.



**Fig. 3: Durée minimale de résidence requise pour la naturalisation dans l'UE-28 (années)**

L'une des principales tendances contemporaines en matière de citoyenneté est la tolérance croissante de la double nationalité. La tolérance de la double nationalité est une conséquence de l'application générale du principe de l'égalité des sexes en matière de citoyenneté, qui génère une double nationalité pour les enfants de parents de nationalité différente, et d'une refonte des devoirs et des attentes militaires des citoyens dans le contexte de l'Europe occidentale risques de faible sécurité. Cependant, 24 pays européens continuent d'obliger les candidats à la naturalisation à renoncer à toute autre nationalité pour se naturaliser.

Figure 3 – Dual citizenship in naturalisation in EU-28



Data source: Global Database on Modes of Acquisition of Citizenship, GLOBALCIT.

Fig. 4: Double nationalité dans la naturalisation dans l'UE-28

La plupart des lois sur la citoyenneté des pays de l'UE comprennent des dispositions obligeant les candidats à la naturalisation à prouver qu'ils possèdent certaines connaissances (compétences linguistiques, connaissance de la constitution et du pays), qu'ils possèdent des preuves d'un comportement approprié (casiers judiciaires et professionnels) ou qu'ils font preuve de certaines dispositions et engagements (volonté d'intégration, fidélité). Il s'agit en grande partie d'une évolution récente indiquant un renversement plus général d'un paradigme d'intégration, dans lequel la citoyenneté n'est plus une condition préalable à l'intégration mais le couronnement d'un processus d'intégration achevé. Des tests standardisés pour évaluer les connaissances des candidats sur le pays, son système juridique et constitutionnel, ainsi que les attitudes et points de vue plus généraux sur les questions culturelles clés sont utilisés dans la moitié des États membres de l'UE. Cependant, la procédure d'évaluation des connaissances peut différer dans certains pays, en fonction de la situation du demandeur.

Figure 4 – Citizenship tests in EU-28

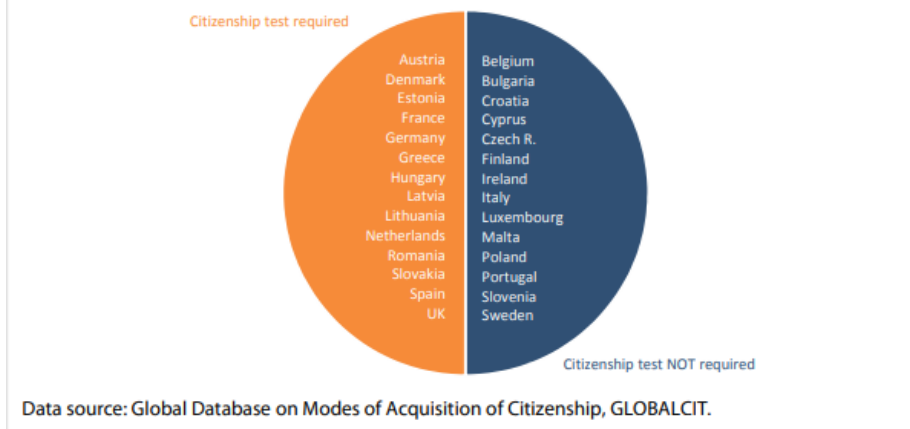


Fig. 5 : Tests de citoyenneté dans l'UE-28

La situation des réfugiés reconnus est particulièrement précaire en ce qui concerne l'accès à la citoyenneté. La Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés (article 34) et la Convention européenne sur la nationalité (article 6(4) en liaison avec l'article 16) obligent les États à prévoir des procédures d'acquisition spéciales ou une naturalisation facilitée pour les réfugiés reconnus. Ce traitement préférentiel devrait également s'appliquer aux apatrides et aux personnes de nationalité indéterminée.

l'article 34 de la Convention de 1951 sur les réfugiés et la Recommandation 564 (1969) du Conseil de l'Europe sur l'acquisition par les réfugiés de la nationalité de leur pays de résidence, et en particulier faciliter la naturalisation des migrants et des réfugiés en :

1. en tenant compte de la durée totale de résidence d'une personne dans un pays de protection durable, y compris les périodes sous protection temporaire ou en tant que demandeur d'asile enregistré ;
2. supprimer ou au moins réduire les obstacles juridiques à la naturalisation , tels que la durée minimale de résidence lorsqu'elle dépasse cinq ans ou l'obligation pour les demandeurs de prouver la perte de leur ancienne nationalité;
3. permettre aux personnes de conserver leur nationalité d'origine lorsque cela est possible ;

4. permettre aux enfants migrants et réfugiés d'obtenir à la naissance la nationalité du pays dans lequel ils sont nés;
5. supprimer les obstacles administratifs en introduisant des procédures accessibles, des critères d'acceptation transparents et des frais de procédure peu élevés lorsqu'ils dépassent les possibilités financières des migrants et des réfugiés.

La citoyenneté de l'UE a été établie en 1991 par le traité sur l'Union européenne afin de promouvoir les valeurs et l'identité européennes. Le traité confère aux citoyens de l'UE un ensemble de droits, tels que le droit de libre circulation, le droit à la protection diplomatique, le droit de voter et de se présenter aux élections au Parlement européen. Certains de ces droits ne peuvent être exercés que lors d'un déplacement d'un État membre à un autre. La citoyenneté de l'UE dépend strictement de la citoyenneté nationale puisque les citoyens de l'UE ne sont que ceux qui détiennent déjà la citoyenneté d'un État membre de l'UE.

Les États membres se réservent le droit de réglementer l'acquisition et la perte de la citoyenneté nationale d'une manière qui reflète leurs intérêts et leur identité. Cependant, bien que l'UE n'ait pas de compétences juridiques dans le domaine de l'acquisition ou de la perte de la citoyenneté nationale (et donc de l'UE), la Cour de justice des Communautés européennes (CJEU) a progressivement élargi le champ d'application de la citoyenneté de l'UE par rapport à la citoyenneté nationale en imposant certaines limites au pouvoir des États membres de réglementer la citoyenneté nationale.

En 2019, environ 706 400 personnes ont acquis la citoyenneté de l'un des États membres de l'UE-27 de l'Union européenne. En 2018, environ 672 300 personnes ont acquis la nationalité de l'un des 27 États membres de l'Union européenne (UE), contre 700 600 en 2017 et 843 900 en 2016. Sur le nombre total de personnes obtenant la nationalité de l'un des États membres de l'UE États membres en 2018, 13 % étaient d'anciens citoyens d'un autre État membre de l'UE, tandis que la majorité étaient des citoyens non membres de l'UE ou des apatrides.

Acquisitions of citizenship per 1000 persons, EU-27 and EFTA, 2019

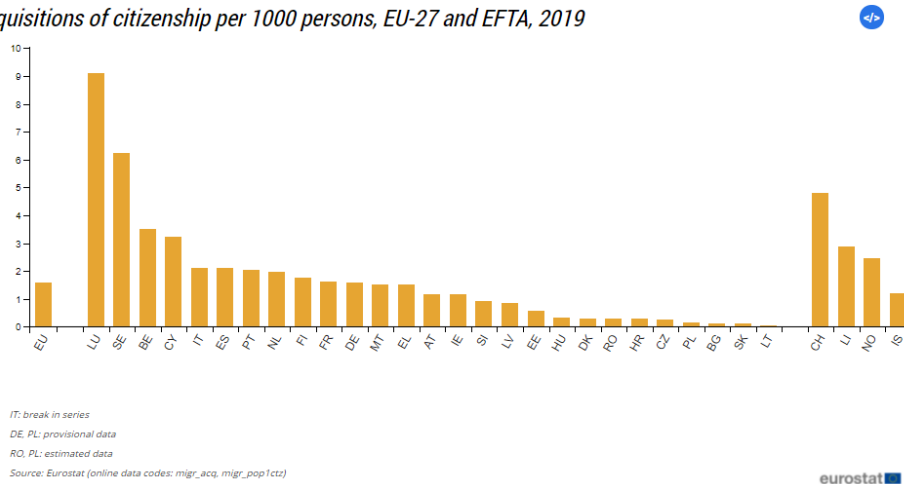


Fig. 6: Acquisitions de nationalité pour 1000 personnes, UE-27 et AELE, 2019

La plupart des nouvelles nationalités en 2019 ont été accordées par l'Allemagne (132 000 ou 19 % du total de l'UE-27), l'Italie (127 000 ou 18 %), la France (109 800 ou 16 %), l'Espagne (99 000 ou 14 %), et la Suède (64 200 ou 9 %).

Parmi ceux qui acquièrent la citoyenneté d'un État membre de l'UE-27, 85 % étaient auparavant citoyens de pays tiers. Parmi ceux-ci, les citoyens du Maroc constituaient le plus grand nombre, suivis des citoyens de l'Albanie, du Royaume-Uni, de la Syrie et de la Turquie.

Le plus grand groupe ayant acquis la nationalité d'un État membre de l'UE où ils vivaient en 2018 était les citoyens marocains (67 200 personnes, dont 84 % ont acquis la nationalité espagnole, italienne ou française), devant les citoyens albanais (47 400, 97 % ont acquis la nationalité grecque ou italienne), la Turquie (28 400, 59 % ont acquis la nationalité allemande), le Brésil (23 100, 76 % ont acquis la nationalité italienne ou portugaise), la Roumanie (21 500, 51 % ont acquis la nationalité italienne ou allemande), Algérie (18 400, 81 % ont acquis la nationalité française), Royaume-Uni (16 200, 59 % ont acquis la nationalité allemande ou française), Syrie (16 000, 66 % ont acquis la nationalité suédoise), Russie (15 800, 31 % ont acquis la nationalité allemande) et ukrainienne (15 400, dont 55 % ont acquis la nationalité allemande, polonaise ou italienne). Les Roumains (21 500 personnes), les Polonais



(13 900) et les Italiens (8 100) étaient les trois principaux groupes de citoyens de l'UE acquérant la citoyenneté d'un autre État membre de l'UE.

En France, il existe plusieurs manières d'obtenir la nationalité française selon la loi française. Il est possible d'être naturalisé par déclaration ou par décret. La naturalisation par déclaration n'est possible que pour les enfants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire nés en France ou arrivés en France avant l'âge de 13 ans. Dans le cas contraire, leurs enfants devront soit introduire eux-mêmes une demande d'asile, soit introduire une demande de permis de séjour. Il est également possible d'accéder à la citoyenneté par mariage avec un citoyen français. Les bénéficiaires du statut de réfugié ne sont pas liés par la condition de résidence de cinq ans. Ils sont légalement autorisés à demander la naturalisation à partir du moment où ils obtiennent l'asile. La difficulté qu'ils rencontrent est liée à leur connaissance de la langue.

Selon EUROSTAT, le Portugal a l'un des meilleurs résultats en matière d'acquisition de la nationalité (MO pp. 289-290). Il existe différentes formes d'acquisition de la nationalité portugaise : naturalisations, attribution, déclaration d'intention [c'est-à-dire mariage, filiation]. En 2018, il y avait 20.974 individus (+26,6%), et en 2019, il y avait 21.270 candidats (+1,4%). En outre, le nombre de personnes ayant obtenu la nationalité portugaise a également augmenté : en 2017, 11 650 personnes ont obtenu la nationalité portugaise. En 2018, 14.470 personnes ont obtenu la nationalité portugaise (+24,2%) et en 2019, 15.908 personnes ont obtenu la nationalité portugaise (+9,9%) (MO pp. 294-295). En 2018, la plupart des personnes ayant obtenu la nationalité portugaise étaient originaires de pays lusophones (74 %), ce qui est dû au facteur linguistique, qui a été utile dans le processus d'intégration (OM, p. 297).

L'acquisition de la nationalité luxembourgeoise est régie par la loi du 8 mars 2017 abrogeant la loi du 23 octobre 2008. La loi nouvellement promulguée est conçue pour faciliter l'accès à la naturalisation des immigrants résidant dans le pays et leur donner accès à la participation politique. En vertu de la nouvelle loi, les immigrants peuvent volontairement demander la naturalisation après 5 ans de résidence ininterrompue sur le territoire au lieu de 7.

La citoyenneté italienne est acquise *iure sanguinis* si l'on est né ou adopté par des citoyens italiens. Il existe une possibilité résiduelle d'achat *iure soli* si vous êtes né sur le territoire italien de parents apatrides ou si les parents sont inconnus ou ne peuvent

pas transmettre leur nationalité à l'enfant conformément à la loi du pays d'origine. La citoyenneté peut également être demandée par les étrangers qui résident en Italie depuis au moins dix ans et possèdent les conditions requises. En particulier, le demandeur doit démontrer qu'il dispose de revenus suffisants pour subvenir à ses besoins. Il n'a pas de casier judiciaire et ne présente aucune entrave à la sécurité de la République. Il est également possible de devenir citoyen italien par mariage.

En Grèce, la citoyenneté (ou nationalité) fait référence au lien juridique d'une personne avec le pays auquel elle appartient, tandis que l'ethnicité fait référence au lien non juridique d'une personne avec une certaine nation. Un enfant peut acquérir la nationalité grecque conformément aux lois 3284/2004 et 3838/2010 et à la loi 4332/2015 par la naissance ou la fréquentation scolaire en Grèce pendant au moins six années scolaires, par adoption, par la résidence légale des parents au moment de déclaration de nationalité, par admission dans les forces armées, et par naturalisation . Les réfugiés reconnus peuvent demander la nationalité grecque après avoir vécu dans le pays de manière continue et légale pendant au moins trois ans, tandis que les bénéficiaires de la protection subsidiaire peuvent demander la nationalité grecque après sept ans de vie en Grèce ; tous deux doivent remplir les conditions d'intégration sociale prévues par la loi <sup>2</sup>. La procédure reste extrêmement lente. La procédure de naturalisation serait très longue, d'une durée moyenne de 1 494 jours en raison d'un arriéré considérable en attente depuis 2010 ( CoE , 2018) <sup>3</sup>. Un étranger peut acquérir la nationalité grecque s'il remplit certaines conditions, telles que l'âge (au-dessus de l'âge de la majorité), le statut d'appartenance à l'un des types de permis de séjour spécifiés dans le Code de la citoyenneté, y compris le permis de séjour de longue durée , titre de séjour délivré aux réfugiés reconnus ou bénéficiaires de la protection subsidiaire, ou titre de séjour de deuxième génération et maîtrise suffisante de la langue grecque.

## 1.6. Droits politiques

S'impliquer activement dans la société du pays d'accueil est un élément clé de l'intégration des immigrants et a de fortes implications pour le bien-être des

---

<sup>2</sup> Leivaditi , N., Papatzani , E., Ilias , A. et Petracou , E. (2020) « Intégration : politiques, pratiques et expériences. Rapport national sur la Grèce », Documents de travail RESPOND, Global Migration: Consequences and Responses (#770564, Horizon2020) Report Series, University of the Aegean.

<sup>3</sup> Leivaditi , N., Papatzani , E., Ilias , A. et Petracou , E. (2020).

immigrants. En faisant entendre leur voix, en s'intéressant au fonctionnement de leur société d'accueil et en participant aux décisions qui façonnent son avenir, les immigrants deviennent partie intégrante de leur nouveau pays, ce qui est l'objectif même de l'intégration. Bien que les politiques d'intégration aient traditionnellement tendance à se concentrer sur des sujets socio-économiques, les gouvernements se préoccupent de plus en plus de l'importance de la sphère socioculturelle, de la participation, des dimensions personnelles de l'intégration, de la fréquence et de l'intensité des interactions sociales. Cette approche stipule la nécessité d'intégrer les immigrants dans tous les aspects de la société, y compris les domaines civique, culturel et politique.

L'intégration des immigrants se déroule dans un contexte semé d'embûches. Les pays européens ont des structures de gouvernance, des systèmes de protection sociale et des relations entre l'État et la société civile différents, ainsi que des histoires migratoires diverses. Les populations immigrées varient non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi localement. De plus, les sociétés européennes elles-mêmes sont dans un processus de transformation. L'éducation, le bénévolat, les partis politiques, la vie de famille, les religions et d'autres mécanismes et institutions changent sous l'influence de changements socio-économiques rapides. Plutôt que de s'intégrer dans des sociétés statiques, les immigrés et les réfugiés en Europe s'engagent dans les arrangements sociaux fluides qui les entourent.

La participation égale de tous les membres de la société au processus politique est au cœur de la démocratie. Ce principe de légitimité démocratique informe le débat européen sur la manière d'intégrer la population immigrée et de renforcer la cohésion sociale. La question de l'accès des immigrés aux droits politiques fait l'objet de discussions entre et au sein des partis politiques et des gouvernements nationaux. La citoyenneté implique la jouissance de tous les droits et obligations politiques et civiques et encadre donc la participation politique puisque les pays accordent tous les droits civiques et politiques à leurs propres ressortissants tandis que les non-ressortissants sont soumis à des restrictions. La participation à la vie politique constitue une dimension importante de l'intégration dans la société et la vie publique d'un pays. Deux questions sont ainsi devenues importantes pour les décideurs politiques. Le premier implique qui a accès à la citoyenneté, et le second concerne les droits qui devraient être accordés aux immigrants légaux.

Pour l'instant, les immigrants obtiennent tous leurs droits politiques s'ils deviennent citoyens du pays dans lequel ils résident. En ce qui concerne les non-ressortissants, une certaine attention a été accordée au concept de citoyenneté civique. Dans la Communication sur une politique communautaire en matière d'immigration (2000), la Commission européenne a défini la citoyenneté civique comme garantissant certains droits et obligations fondamentaux aux immigrants, droits et obligations qui sont acquis progressivement sur une période de plusieurs années : la citoyenneté civique était considérée comme un moyen d'aider les immigrants s'intégrer avec succès dans la société. En 2003, la Commission a précisé le concept dans sa communication sur l'immigration, l'intégration et l'emploi, qui recommandait d'accorder à tous les résidents le droit de voter et de se présenter au moins aux élections locales.

En moyenne, 74 % des immigrants ayant la nationalité du pays d'accueil dans l'OCDE et l'UE déclarent avoir participé aux dernières élections nationales, soit moins que le taux d'environ 80 % des personnes nées dans le pays. Les immigrants ont tendance à participer davantage à toutes les formes de participation politique plus ils sont résidents depuis longtemps. Des facteurs individuels tels que l'âge, l'éducation et les niveaux de revenu affectent également la volonté et la capacité de participer. Cependant, la participation dépend avant tout de la création de structures d'opportunités pour les immigrants et de l'ouverture des institutions sociales. Concrètement, cela pourrait se traduire par la création d'instances consultatives et la facilitation du volontariat des immigrants dans les associations.

La mesure dans laquelle les immigrants vivant et travaillant dans les pays de l'UE peuvent participer à la vie publique dépend de l'État membre dans lequel ils résident. Chaque État membre de l'UE a ses propres règles et critères concernant l'accès à la citoyenneté ou au statut de résident, ainsi que l'accès aux droits politiques. Bien que la situation soit loin d'être uniforme, il semble y avoir une tendance à l'émancipation locale des immigrants dans les États membres de l'UE. Ceux qui sont prudents quant à l'extension des droits politiques aux non-ressortissants soutiennent que la citoyenneté est fondamentalement liée à la nationalité, et que les droits et obligations politiques ne concernent que les ressortissants des pays.

Ces opinions impliquent une perception de l'immigration comme un phénomène temporaire, selon lequel les immigrants sont censés éventuellement retourner dans leur pays d'origine. Par conséquent, la représentation politique est considérée comme

non pertinente. Les partisans du droit de vote des immigrants soutiennent que l'exclusion des résidents permanents et de longue durée de la citoyenneté et des pleins droits politiques dans la société dans laquelle ils vivent est fondamentalement contraire aux principes de la démocratie.

Des recherches menées dans plusieurs pays montrent que la participation électorale est nettement plus faible parmi les personnes issues de l'immigration que dans l'ensemble de la population et que les personnes issues de l'immigration sont sous-représentées dans les conseils et parlements locaux (et régionaux). Les enquêtes montrent également que de nombreux domaines de la vie ( par exemple , l'emploi, l'éducation, les loisirs, la vie religieuse et les compétences linguistiques) affectent l'activité électorale des immigrants et d'autres formes de participation à la société. Le manque d'informations sur la société d'accueil, les droits et les opportunités de participer, ainsi que les plans de vie personnels ( de rester ou non dans le pays) affectent également le vote.

La méconnaissance du droit de vote semble être le principal obstacle pratique à la participation électorale des immigrants. Les immigrants ignorent largement leur droit de vote aux élections locales.

Au-delà du processus électoral, les immigrants ont souvent la possibilité de participer à des forums ou organes consultatifs. Ceux-ci peuvent être des outils précieux pour la participation politique, la représentation et la défense des intérêts des résidents étrangers, en particulier au niveau local. Les organes consultatifs aux niveaux local et national pourraient potentiellement stimuler la participation politique des immigrants et améliorer les politiques d'intégration en communiquant les points de vue des représentants des immigrants aux gouvernements et autres parties prenantes. Idéalement, leur travail est proactif et leurs membres sont soutenus dans leurs tentatives d'apporter des contributions de haute qualité. Une composition flexible des organes consultatifs sert le mieux l'objectif de la consultation, en gardant à l'esprit que la représentativité peut être obtenue de différentes manières. Permettre aux observateurs ou aux membres sans droit de vote de participer aux sessions peut accroître la transparence et la confiance dans les structures consultatives.

Des structures consultatives au niveau local ou national existent dans la plupart des pays européens, les gouvernements prenant souvent l'initiative de les mettre en place. Dans certains cas, la mise en place d'organes consultatifs est requise par la loi dès

que la communauté des non-ressortissants atteint une certaine taille. Surtout au niveau national, les organes consultatifs comprennent souvent des représentants d'associations non gouvernementales et d'immigrés ainsi que des représentants des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Au niveau local, les organes consultatifs sont souvent composés d'élus locaux ainsi que d'immigrés. Puisque le multiculturalisme et les fortes populations immigrées sont avant tout des phénomènes urbains, l'importance des acteurs locaux, en particulier dans les villes, ne peut être surestimée. Au niveau local, des changements radicaux se produisent : les villes européennes se développent et leurs populations se diversifient encore plus, car des personnes du monde entier viennent occuper des emplois que notre population et notre main-d'œuvre vieillissantes ne peuvent pas accomplir. Au niveau local, ils peuvent améliorer et harmoniser les relations entre les résidents étrangers et les autres secteurs de la communauté. Au niveau national, les gouvernements peuvent tenir compte des opinions des immigrés lors de l'élaboration de projets de loi ou de programmes liés à l'intégration.

Bien que différents types de structures consultatives soient utilisées, elles n'impliquent que des droits politiques limités ; ils peuvent cependant encourager avec succès la participation des immigrés à la vie publique. Les forums consultatifs n'ayant généralement aucun pouvoir de décision, leur pouvoir se limite à délibérer et à faire des propositions. En raison de ces limitations, les organes consultatifs ne remplacent pas les droits politiques en général ( p. ex. le droit de vote).

Pour le fonctionnement efficace des systèmes démocratiques, il est important que les individus jouent un rôle actif : électeurs, participants communautaires, travailleurs, militants, membres de partis politiques, etc. Par conséquent, il est important de promouvoir également la participation civique et politique des immigrés et des réfugiés. dans le pays d'accueil.

La participation civique des migrants nouvellement arrivés, ainsi que des demandeurs d'asile et des réfugiés, dans les organisations communautaires de migrants/réfugiés/minorités, peut les aider à s'installer et à développer un réseau social. Cependant, d'autres organisations civiques ont également la responsabilité d'impliquer et d'encourager ces groupes particuliers dans leur travail.

La participation au processus de décision politique favorise également l'intégration. L'octroi des droits politiques est un moyen d'expression démocratique et en même

temps responsabilise les électeurs. Le droit de vote aux niveaux municipal, régional et européen devrait être accordé à tous les immigrants et réfugiés qui ont résidé régulièrement pendant une période déterminée dans le pays. À cette fin, les partis politiques ont également la responsabilité d'attirer plus activement les immigrants et d'offrir une formation aux processus politiques. En général, les mécanismes nécessaires devraient être mis en place pour informer les immigrants et les réfugiés de leur droit de voter et de se présenter à certaines élections.

En 1992, le Conseil de l'Europe a adopté la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local en vue d'encourager la participation active des résidents étrangers à la vie de la communauté locale et au développement de sa prospérité en renforçant leurs possibilités de participer aux affaires publiques locales. L'article 6 accorde aux résidents étrangers le droit de voter et de se présenter aux élections des autorités locales après 5 ans de résidence précédant l'élection. Toutefois, les États membres peuvent restreindre ce droit de vote. Les États membres peuvent également prévoir une durée de résidence plus courte (article 7).

Le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales, régionales et européennes devrait être accordé aux migrants et aux réfugiés qui ont résidé légalement et habituellement dans l'État concerné pendant trois ans ou une période de résidence plus courte précédant les élections.

Il existe d'autres défis à l'intégration politique que le droit de vote et le droit de se présenter aux élections. La participation à la vie politique nécessite généralement, par exemple, des compétences avancées en rédaction, la prise de parole en public et la capacité de présider des réunions. Certains États se sont efforcés d'encourager la participation des réfugiés et des migrants à la vie politique, par exemple en créant des conseils communautaires locaux pour les étrangers. Ce sont des mesures importantes, en particulier lorsque les migrants et les réfugiés représentent un pourcentage important de la population. De plus, dans les pays qui accordent aux réfugiés le droit de voter et de se présenter aux élections, les problèmes des réfugiés sont placés en tête de l'agenda politique, les politiciens devenant plus réactifs et conscients des préoccupations de ce groupe. Cela conduit à un débat public plus équilibré, moins stigmatisant pour les migrants et les réfugiés, et à des politiques gouvernementales plus favorables à l'intégration.

La promotion de l'implication des migrants et des réfugiés dans les organisations civiles traditionnelles est le devoir de toute la société : les organes législatifs devraient réduire les obstacles à l'engagement civique et politique des migrants et des réfugiés. Les organisations civiques devraient développer des stratégies pour encourager l'adhésion et l'engagement actif des migrants et des réfugiés. Les partis politiques devraient être plus actifs pour essayer d'attirer les migrants et les réfugiés et offrir une formation aux processus politiques.

Il ressort des projets et des travaux empiriques analysés dans plusieurs rapports que malgré l'évolution vers des droits politiques inclusifs pour les migrants, ainsi que des processus de naturalisation de plus en plus favorables et des partis politiques accessibles, une distance frappante demeure entre le niveau de diversité de la société et celui des migrants présence dans les organisations publiques et les structures gouvernementales en général. À la base de presque toutes les recherches sur la participation et la représentation, à savoir les éléments constitutifs de la gouvernance dans les systèmes démocratiques, se trouve la question de la diversité et ce que l'on appelle « l'écart de diversité ». Bien que cette question soit pertinente dans le cadre d'une discussion plus large sur la participation, comme dans les organisations publiques, les syndicats et les organes politiques, une grande responsabilité incombe aux partis politiques dans leurs politiques en matière d'implication des migrants, de légitimité démocratique et de cadrage du discours autour du sujet. Les partis politiques sont des acteurs cruciaux dans ce processus et ont donc la responsabilité de se renforcer et d'investir dans différents modes pour parvenir à l'inclusion politique des migrants.

La plupart des autres pays de destination établis comme la France ont tendance à faciliter à la fois l'accès à la nationalité et aux droits politiques pour les résidents étrangers. Légèrement en dessous de la moyenne de l'Europe de l'Ouest, les nouveaux arrivants et les citoyens étrangers en France ne sont pas régulièrement informés et consultés par les autorités pour accéder effectivement à leurs droits politiques et contribuer à la vie publique. La France est aussi l'un des rares grands pays de destination à ne pas avoir la volonté politique d'étendre le droit de vote local. Traditionnellement, les associations d'immigrés ont été soutenues et parfois consultées par les autorités locales les plus actives en matière d'intégration. Depuis 2018,



davantage de groupes de réfugiés sont consultés au niveau national, grâce à la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

Au Portugal, les citoyens étrangers qui résident dans le département et qui sont inscrits au recensement du territoire national peuvent voter s'ils sont originaires des pays suivants : Brésil, États membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Pays-Bas, Hongrie, Italie, Lettonia, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pologne, Royaume-Uni, République tchèque, Roumanie et Suède) ; Brésil et Cap-Vert ; Argentine, Chili, Colombie, Islande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Uruguay et Venezuela (voir Déclaration n° 4/2013, du 24 juin) (voir Núcleo de Política Migratória (NPM) Migration Policy Unit (NPM)).

Les élections législatives au Grand-Duché de Luxembourg sont réservées uniquement aux Luxembourgeois de plus de 18 ans. Cependant, les étrangers peuvent participer et voter aux élections municipales et européennes. Pour pouvoir voter à ces élections, les électeurs potentiels doivent remplir les conditions suivantes ; « être âgé d'au moins 18 ans au jour du scrutin, jouir des droits civiques et ne pas être déchu du droit de vote dans l'Etat membre ni dans son pays de résidence ni dans son pays d'origine, pour les ressortissants luxembourgeois, être domicilié au Grand-Duché de Luxembourg ; pour les ressortissants d'un autre Etat membre de l'UE, être domicilié au Grand-Duché et y résider depuis au moins cinq ans, dont la dernière année de résidence précédant immédiatement la demande d'inscription sur la liste électorale doit être ininterrompue et, pour les autres ressortissants étrangers, être domicilié au Grand-Duché et y résider depuis au moins cinq ans, dont la dernière année de résidence précédant immédiatement la demande d'inscription sur la liste électorale doit être ininterrompue » ([election.public.lu](http://election.public.lu)).

Les citoyens étrangers résidant en Italie au 1er janvier 2010 étaient au nombre de plus de 4 millions 200 000, soit 7,0% du nombre total de résidents. Environ 930 000 mineurs, environ 573 000, sont nés en Italie, tandis que les autres sont venus dans notre pays pour le regroupement familial. Nous ne parlons que des résidents, auxquels s'ajoutent les clandestins.

Droit à l'unité familiale : Le droit à l'unité familiale s'exerce avec la demande d'entrée simultanée des membres de la famille accompagnant le citoyen étranger et donc la

demande d'accès ultérieur des membres de la famille pour le regroupement. Le droit à la santé : inscription auprès du Service National de Santé. Si vous êtes un étranger en situation irrégulière, vous avez toujours le droit de recevoir, dans les établissements publics et privés agréés, tous les soins urgents, ou en tout cas indispensables, ambulatoires et hospitaliers pour maladie et accident, ainsi que les interventions de médecine préventive. Et le droit à l'éducation : c'est l'un des droits fondamentaux de tout citoyen du monde, comme le prévoit la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce droit est également garanti en Italie.

Dans le cas de la Grèce, la capacité de voter et de se présenter aux élections en Grèce n'est limitée qu'aux citoyens grecs âgés de plus de dix-huit ans. Les élections locales et européennes ne sont ouvertes qu'aux citoyens grecs et aux ressortissants de l'UE. Les autres ressortissants de pays tiers qui sont des résidents légaux n'ont pas accès aux droits politiques. Cependant, il existe d'autres droits dont jouissent les ressortissants de pays tiers dans le pays. Par exemple, les ressortissants de pays tiers qui résident légalement en Grèce doivent être assurés auprès de l'organisme d'assurance approprié et avoir les mêmes droits d'assurance que les ressortissants grecs . En outre, les ressortissants de pays tiers qui ont terminé leurs études secondaires en Grèce bénéficient des mêmes droits et privilèges que les ressortissants grecs en ce qui concerne l'enseignement universitaire, tandis que tous les mineurs de pays tiers qui résident sur le territoire grec sont soumis aux mêmes exigences de scolarité obligatoire que les citoyens grecs .



2

**Les politiques  
d'éducation**

## 2. Les politiques d'éducation

### 2.1. Accès à l'éducation / Formation professionnelle

Bien que le droit fondamental de tous les enfants à une éducation de base soit reconnu par le droit international et régional des droits de l'homme, y compris le droit de l'UE, dans la pratique, le type, la qualité et la durée de la scolarisation proposée aux enfants demandeurs d'asile, réfugiés et migrants dépendent davantage de l'endroit où ils se trouvent le processus de migration/demande d'asile que sur leurs besoins éducatifs.

Les enfants de migrants nés dans l'UE ont généralement le droit d'être admis dans les cours d'éducation, d'apprentissage et de formation professionnelle de leur État d'accueil dans les mêmes conditions que les nationaux, y compris l'accès aux prestations sociales liées à l'éducation.

Les bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés au titre de la convention de 1951 et titulaires de la protection subsidiaire), ceux qui bénéficient d'une protection temporaire, ainsi que ceux qui bénéficient d'un statut de résident de longue durée et ceux qui sont réunis avec des membres de leur famille résidant légalement dans l'UE, ont également le droit d'accéder à l'éducation en vertu de les mêmes conditions que les nationaux, mais ils n'ont pas automatiquement droit aux prestations associées, ce qui limite éventuellement leur capacité à accéder à une éducation de qualité.

Les enfants demandeurs d'asile ont également légalement le droit d'accéder au système éducatif de l'État d'accueil dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux nationaux, bien que l'éducation formelle puisse être dispensée dans des centres d'hébergement. Les autorités éducatives des États membres de l'UE ne doivent pas reporter l'accès à l'éducation de plus de trois mois à compter de la date à laquelle les enfants (ou leurs parents) ont déposé leur demande d'asile, bien que, dans la pratique, cela puisse prendre plus de temps, et des classes alternatives dans les centres d'hébergement n'enseignent généralement pas le programme complet ou ne répondent pas aux mêmes normes d'enseignement que les écoles locales.

Les enfants migrants en situation irrégulière ( par exemple ceux qui n'ont pas demandé l'asile ou n'ont pas de documents légaux) sont les plus exposés au risque de ne pas être scolarisés. Dans la plupart des États membres, le droit à l'éducation est accordé à tous les enfants du pays, donc implicitement également aux enfants en séjour irrégulier. Néanmoins, comme ce droit n'est pas systématiquement garanti ou facilité, les exigences procédurales locales peuvent restreindre ou dissuader l'accès. Par exemple, les écoles peuvent être obligées de signaler les familles sans papiers valables aux autorités de l'immigration, ce qui peut dissuader ces familles d'inscrire leurs enfants à l'école.

En outre, les écoles peuvent exiger des certificats de naissance, des diplômes d'études antérieures, des papiers d'identité nationaux ou une preuve de résidence pour s'inscrire.

L'accès à l'enseignement secondaire supérieur, à l'éducation de la petite enfance (EPE), à la formation professionnelle, à la formation continue et à l'enseignement supérieur peut également être fortement limité car ils ne font souvent pas partie de l'enseignement obligatoire reconnu par la législation nationale.

Tous les États européens qui ont été touchés par la crise des réfugiés et des migrants de 2015-2016 ont fait un effort pour que les enfants puissent aller à l'école.

Les enfants d'âge préscolaire et secondaire supérieur (3-5 ans et 15 ans et plus) sont généralement hors du champ d'application de la législation nationale sur l'enseignement obligatoire et, par conséquent, souvent exclus des programmes d'intégration scolaire. Cependant, dans l'ensemble de l'UE, 77 % de tous les enfants de ménages immigrés suivent un type d'enseignement préscolaire et 81 % parmi les enfants de ménages autochtones.

Les enfants d'immigrés profitent tout particulièrement de la fréquentation de services formels de garde d'enfants et préscolaires et continuent d'en récolter les bénéfices bien au-delà de la petite enfance. Les comparaisons des scores en lecture du PISA des élèves de 15 ans avec des parents immigrés et des milieux socio-économiques similaires montrent que ceux qui ont fréquenté le préscolaire obtiennent systématiquement des scores plus élevés. Dans l'ensemble de l'UE, l'avantage de l'enseignement préscolaire est de 55 points chez les enfants nés dans le pays d'immigrés, ce qui équivaut à peu près à 1,5 année scolaire. L'avantage correspondant

chez les enfants nés dans le pays de natifs est de 23 points (une demi-année de scolarité).

La formation professionnelle, l'éducation et les cours de langue doivent être considérés comme des facilitateurs dans le processus d'obtention d'un emploi convenable. Mais ils ont également un rôle à jouer en termes d'autonomisation des réfugiés et des migrants de manière plus générale. Développer de nouvelles compétences, en particulier les compétences linguistiques pour bien communiquer dans la société d'accueil, permet aux réfugiés et aux migrants d'être actifs dans leur propre intégration. Il existe de nombreux obstacles à la réussite scolaire, puis à la formation professionnelle ou à l'enseignement supérieur, notamment des restrictions institutionnelles empêchant l'accès, un soutien financier insuffisant ou insuffisant, et un manque d'informations sur le système éducatif et les formations. Les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants sont confrontés à des problèmes similaires en termes d'accès à la formation professionnelle et à l'enseignement (supérieur), mais les restrictions en place ont souvent le plus grand impact sur les demandeurs d'asile. Se voir interdire de participer à des cours d'éducation et de formation alors que leur demande d'asile est en cours de décision signifie dans de nombreux cas des années perdues pour trouver du travail et gagner leur vie une fois qu'une décision a été prise.

L'accès à la formation professionnelle et au système éducatif est crucial pour les réfugiés et les migrants afin de leur permettre d'adapter leurs compétences et leurs qualifications aux exigences du marché du travail des pays d'accueil. Les adultes immigrés sont légèrement moins susceptibles de participer à l'éducation et à la formation formelles et non formelles que les personnes nées dans le pays dans les trois quarts des pays de l'OCDE et de l'UE. Dans l'UE, 42% suivent un cours ou une formation, contre 45% de leurs pairs natifs.

Dans la plupart des pays, les réfugiés n'ont pas accès à la formation professionnelle ou au système éducatif pendant que leur demande d'asile est en cours de décision, et aussi, pour les personnes qui bénéficient de formes subsidiaires de protection internationale, l'accès à la formation professionnelle peut être restreint. Dans l'ensemble de l'UE, environ un quart des personnes nées à l'étranger bénéficient d'un tel soutien, contre un tiers des personnes nées dans le pays. En effet, les immigrés reçoivent moins d'orientation sur les possibilités d'apprentissage que les natifs dans pratiquement tous les pays de l'UE. Les faibles taux de participation des immigrants à

l'éducation des adultes peuvent être associés à un manque d'orientation et de conseil sur les possibilités d'apprentissage.

Dans la plupart des pays de l'UE, les politiques gouvernementales se concentrent sur la tentative de placer les réfugiés et les migrants dans n'importe quel type d'emploi dès que possible, dans le but de rendre les personnes autonomes et indépendantes de l'aide de l'État. Dans la pratique, cela conduit souvent à une situation où les migrants qualifiés et les réfugiés finissent par occuper des emplois peu qualifiés, temporaires et mal rémunérés.

La nécessité de gagner leur vie et le manque de soutien financier les empêchent de participer à la formation professionnelle et à l'enseignement (supérieur), ce qui les aiderait à échapper à ce piège de la pauvreté et à trouver un emploi correspondant à leurs compétences et qualifications. Dans leurs stratégies d'intégration, les États membres devraient développer des mécanismes qui facilitent l'accès des réfugiés et des migrants à une formation et à une éducation appropriées, par exemple en leur accordant la permission d'étudier (pour une période de temps raisonnable) sans perdre les avantages sociaux, les programmes de bourses ou en facilitant la possibilité de travailler et d'étudier à temps partiel.

En France, si aucune disposition du code de l'éducation ne couvre le cas particulier des enfants de demandeurs d'asile, la loi prévoit qu'ils sont soumis à l'obligation scolaire tant qu'ils ont entre 6 et 16 ans, dans les mêmes conditions que tout enfant. L'inscription à l'école primaire peut se faire à la mairie. L'inscription dans un établissement d'enseignement secondaire (lycées) se fait directement auprès de l'établissement le plus proche du lieu de résidence de l'enfant. Si les enfants semblent avoir une maîtrise suffisante de la langue française, le processus d'évaluation sera supervisé par un Centre d'écoute et d'information ( *Centres d'information et d'orientation* , CIO). Cette structure étatique est dédiée à l'orientation scolaire de tous les élèves. Lorsque les enfants ne sont pas francophones ou ne maîtrisent pas suffisamment la langue écrite, leurs évaluations relèvent de la compétence du Centre académique d'éducation des enfants nouveaux arrivants et voyageurs (CASNAV) . Les résultats du test permettront aux enseignants d'intégrer l'enfant dans des dispositifs dédiés , par exemple une formation en français adaptée aux allophones ( *français langue étrangère* , FLE) ou des classes d'initiation. L'éducation des immigrés et des réfugiés à la recherche d'enfants est généralement dispensée dans des écoles

ordinaires, mais peut également être dispensée directement dans des centres d'accueil (grands centres d'accueil d'urgence, par exemple).

En ce qui concerne l'accès des enfants et des jeunes au système éducatif portugais, l'accès à l'éducation est garanti à tous les enfants d'âge scolaire. Pour l'accès à l'éducation, deux situations sont prévues pour l'enfant étranger au moment de son inscription : la première fois que l'enfant fréquente l'école ou la situation où l'enfant a peut-être déjà fréquenté l'école dans le pays d'origine. Si l'enfant se trouve dans la deuxième situation, il doit demander l'équivalence ou la reconnaissance des diplômes. Lorsque l'enfant n'a pas de preuve de qualifications antérieures et a l'intention d'entrer dans l'enseignement de base ou secondaire du système éducatif portugais, il est préalablement soumis à des tests effectués au niveau de l'établissement d'enseignement, en tenant compte de l'âge et de l'année de scolarité correspondante, en vue d'une intégration appropriée dans le système éducatif.

Au Luxembourg, l'Etat garantit l'offre d'un enseignement gratuit et obligatoire aux élèves et étudiants comme le garantit sa constitution. Etant donné le contexte multilingue général du Grand-Duché de Luxembourg, il est fréquent de trouver des enfants accédant au système éducatif sans connaissance préalable d'aucune des langues administratives, notamment au premier cycle où la langue de communication est le luxembourgeois. Au fur et à mesure que les élèves passent au deuxième cycle, la langue de communication passe à l'allemand. Le français est utilisé au troisième cycle tandis qu'au cycle 4, la langue d'enseignement scolaire de base devient une combinaison du français, de l'allemand et du luxembourgeois. Pour le premier cas, les enfants immigrés primo-arrivants âgés de 4 à 5 ans accèdent au système éducatif en étant directement affectés dans une classe du cycle 1 pour apprendre le luxembourgeois.

Les mineurs déjà présents en Italie ont droit à l'éducation quelle que soit leur régularité dans les formes et modalités prévues pour les citoyens italiens. S'ils sont sans données personnelles ou en possession de documents irréguliers ou incomplets, l'un des parents, ou celui qui exerce leur protection, déclare les données personnelles sous leur responsabilité ; ils sont soumis à l'obligation scolaire comme l'exige notre législation. Les mineurs sont inscrits dans la classe correspondant à leur âge et cette inscription peut être demandée à tout moment de l'année scolaire. Les enfants doivent



être acceptés dans les écoles même s'ils n'ont pas de permis de séjour ou sans papiers. En ce qui concerne les adultes, le droit d'étudier est également reconnu par la loi aux citoyens étrangers majeurs déjà présents en Italie. Cela permet, tout d'abord, d'assister aux cours d'alphabétisation en langue italienne organisés par la municipalité dans laquelle ils vivent. De plus, vous pouvez obtenir le certificat d'études secondaires en vous adressant au directeur de l'école en précisant vos données et les études suivies. Dans ce cas, vous devez également avoir une bonne connaissance de la langue italienne et avoir un permis de séjour régulier. Enfin, si vous avez déjà fréquenté l'école obligatoire et que vous souhaitez poursuivre vos études pour obtenir un diplôme d'études secondaires, vous pouvez vous inscrire directement dans les filières de l'enseignement supérieur. Enfin, vous pouvez accéder aux cours universitaires sur un pied d'égalité avec les étudiants italiens : si vous résidez en Italie et que vous avez un permis de séjour de longue durée ou un permis de séjour pour travail subordonné, pour travail indépendant, pour des raisons familiales, pour des raisons politiques ou asile humanitaire et motifs religieux; si vous résidez légalement en Italie depuis au moins un an et êtes en possession d'un diplôme d'enseignement supérieur obtenu en Italie ; si, où que vous habitez, vous avez un diplôme final d'écoles italiennes à l'étranger ou d'écoles étrangères ou internationales.

En Grèce, l'intégration des enfants immigrés dans le système scolaire du pays est soutenue depuis plus de deux décennies par la création et le renforcement d'écoles interculturelles, ainsi que par la création et le fonctionnement de salles de classe, de services d'accueil et de tutorat, ainsi que par la Structures d'accueil des réfugiés. La Stratégie nationale d'intégration a également soutenu ces buts et ses principaux objectifs sont d'intégrer les enfants migrants, les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de la protection internationale dans le système éducatif, ainsi que de promouvoir l'apprentissage non formel des enfants . En ce qui concerne l'accès des enfants à l'éducation, depuis 2016, le ministère grec de l'Éducation a pris des mesures importantes pour accroître les possibilités d'éducation offertes aux enfants réfugiés et migrants, aux adultes et aux mineurs demandeurs de protection internationale, et aux bénéficiaires de la protection internationale dans les écoles et dans le cadre plus large. système académique. Des mesures supplémentaires ont été prises par le ministère grec de l'éducation qui a conçu et mis en œuvre un plan d'action d'urgence pour l'éducation des enfants réfugiés et migrants. Ces mesures incluent la possibilité pour les enfants migrants âgés de 5 à 6 ans résidant dans des centres d'hébergement de

suivre des classes d'accueil dans les écoles opérant dans ces centres, tandis que pour les enfants ne résidant pas dans les centres, il est possible de fréquenter des écoles publiques grecques situées à proximité de leur maisons d'accueil et participer à des classes d'accueil qui dispensent des instructions supplémentaires et un tutorat pour faciliter leur transition vers l'enseignement ordinaire. Ces classes sont orientées vers les enfants qui étudient le grec comme langue seconde et couvrent le programme de base.

## 2.2. Taux de participation

Au 31 décembre 2018, sur les 109 279 876 enfants et adolescents vivant dans les pays UE+, 5 % étaient nés à l'étranger : 2 614 436 (2,4 %) sont nés dans un autre pays UE+ et 3 949 286 (3,6 %) sont nés en dehors de l'UE+. Les enfants réfugiés et migrants arrivés en Europe au cours des dernières années peuvent donc être considérés comme un sous-ensemble de ce dernier groupe. Au 31 décembre 2018, un total de 83 272 636 enfants et adolescents étaient en âge scolaire (5 à 19 ans). Parmi eux, 2 160 145 (2,6 %) étaient des enfants nés dans un autre État UE+, tandis que 3 487 701 (4 %) étaient nés en dehors de l'UE+. Parmi ce dernier groupe, 25 % avaient entre 5 et 9 ans, 30 % entre 10 et 14 ans et 46 % entre 15 et 19 ans.

Pour l'UE-27, en 2019, près d'un dixième (8,9 %) des jeunes citoyens nationaux avaient quitté prématurément l'éducation et la formation, tandis que pour les jeunes non-ressortissants, la proportion était plus de deux fois plus élevée : 22,5 % pour les jeunes citoyens d'autres pays. États membres de l'UE et 26,9 % pour les jeunes citoyens hors UE.

L'UE a également suivi le désengagement des jeunes du marché de l'éducation et du travail, les dernières statistiques suggérant qu'en l'absence d'interventions appropriées, les jeunes nés à l'étranger (âgés de 15 à 24 ans) sont globalement beaucoup plus susceptibles de ne pas être en ni en emploi ni aux études ou en formation (NEET) que leurs pairs nés dans le pays. Ce taux est encore plus prononcé chez les jeunes nés hors UE+ (24,2%).

En 2019, il n'y avait presque aucune différence dans la part des personnes en âge de travailler dans l'UE - 27 qui participaient à la formation des adultes lorsque l'on

comparait les nationaux aux citoyens non européens (les taux étaient respectivement de 14,7 % et 14,4%).

Au Portugal, en termes d'effectifs de l'année scolaire 2017/2018, 44 438 élèves de nationalité étrangère étaient inscrits dans l'enseignement primaire et secondaire, soit une augmentation de 5 726 élèves (+14,8 %) par rapport à l'année scolaire précédente. La dernière décennie a été marquée par une augmentation substantielle du nombre d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur portugais. Au cours de l'année académique 2017/2018, les étudiants étrangers correspondaient à 49 015 étudiants inscrits, soit une croissance de 17% par rapport à l'année académique précédente, et plus du double du nombre d'étudiants au début de la décennie (+125% par rapport à l'année académique). 2010/2011) qui a également eu un impact sur l'importance relative de ces étudiants dans le nombre total d'étudiants portugais de l'enseignement supérieur, les étudiants étrangers représentant désormais 13,1 % du nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017/2018.

Concernant l'accès des étrangers à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle Luxembourg, les étrangers ont accès à ces 2 formes de formation continue sans distinction de sexe, de nationalité, d'appartenance politique ou religieuse et s'ils ont atteint l'âge légal. Le ministère de l'Éducation propose une large gamme de cours d'éducation des adultes dans différentes langues et niveaux pour rendre l'éducation permanente accessible à tous. Les cours vont de; la peinture, la comptabilité, l'éducation, la médiation, la bureautique, la programmation et les langues pour n'en citer que quelques-unes. L'accès à certains de ces cours est quelque peu régulé par les connaissances préalables dans le domaine et les compétences linguistiques nécessaires au cours . En 2018, le Statec <sup>4</sup>a mené une enquête dans le cadre de l'Adult Education Survey. Plus de 4.000 personnes âgées de 25 à 64 ans ont été interrogées sur leur formation au cours de l'année écoulée concernant l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle au Luxembourg. Selon les résultats, un adulte sur deux a suivi une activité d'éducation formelle ou non formelle au cours de l'année 2017. 90% des diplômés du supérieur continuent à se former et leur participation à la formation diminue avec l'âge. Les jeunes luxembourgeois participent davantage à la formation continue que la moyenne européenne, tandis que les taux de participation diminuent plus rapidement avec l'âge en France. 39% des

---

<sup>4</sup>Institut national de la statistique et des études économiques de Luxembourg.

chômeurs participent à l'éducation non formelle au Luxembourg (contre 25% en moyenne européenne). De plus, les immigrants plus récents participent davantage à la formation. Cependant, la participation à la formation des adultes est beaucoup moins fréquente chez les travailleurs peu qualifiés (7,3 %), ce qui augmente le risque que leurs compétences deviennent obsolètes et qu'ils finissent par prendre une retraite anticipée. Le taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans) est resté particulièrement faible (42,3 %) en 2018 contre la moyenne de l'UE de 59,3 %, ce qui rend l'amélioration de leur participation à l'emploi particulièrement importante. 45% ont suivi des activités d'éducation non formelle (cours du soir, séminaires, cours particuliers, apprentissage en cours d'emploi,) et 9% ont suivi des études dans le cadre de "l'éducation formelle".

En Italie, la régularité de la scolarité est un indicateur fondamental de l'intégration. 39,4 % des étrangers de 14 ans sont en retard scolaire, souvent du fait d'un placement antérieur dans des classes inférieures concernant l'âge, auxquels s'ajoutent des retards liés aux échecs et aux non-admissions. Cependant, la situation s'améliore : à l'année scolaire 2010/2011, les finissants de 14 ans étaient 61,5 %. La première année de lycée s'avère cruciale. Au passage entre 14 et 15 ans, les retards augmentent en Italie (de 39,4 % à 51,9 % en 2018/2019). L'écart avec les étudiants italiens est considérable : à l'année scolaire 2018/2019, les étudiants italiens sont 9,1% contre 30,1% d'étudiants de nationalité non italienne. L'abandon scolaire constitue sans doute une conséquence alarmante du retard scolaire. L'examen de ce phénomène à travers l'indicateur européen d'abandon précoce de l'éducation et de la formation montre que les élèves de nationalité non italienne sont ceux qui présentent le plus grand risque d'abandon scolaire, avec 37,6 % en 2018, contre une moyenne nationale de 14,5 % et une moyenne européenne. objectif de 10% à atteindre d'ici 2020. Le jardin d'enfants est un domaine éducatif dans lequel la scolarisation des élèves de nationalité non italienne est nettement inférieure à celle impliquant des Italiens. Seuls 79,2 % des enfants étrangers résidant en Italie fréquentent l'école maternelle, contre 96 % des enfants italiens.

Dans le cas de la Grèce, en décembre 2018, 11 500 enfants réfugiés et migrants étaient inscrits dans des écoles grecques dans tout le pays, soit une augmentation de 44 % par rapport au nombre d'enfants inscrits en juin 2018. Sur la base de la dernière évaluation menée par l'interagence nationale Groupe de travail sur l'éducation avec le

soutien du ministère de l'Éducation, sur les 5.935 enfants d'âge scolaire (4-17 ans) évalués - quel que soit leur statut migratoire - vivant dans des appartements, des refuges et des hôtels pour enfants non accompagnés, 62 % étaient inscrits dans écoles grecques. Le taux de scolarisation était plus élevé chez les enfants de 6 à 12 ans (75 %), suivis des 13 à 15 ans (62 %), ainsi que des 4 à 5 ans et des 16 à 17 ans (57 % chacun). Les taux de scolarisation étaient les plus élevés chez les enfants réfugiés et migrants pakistanais, afghans, irakiens et syriens (respectivement 73 %, 68 %, 67 % et 66 %). Les ressortissants adultes de pays tiers peuvent accéder à l'éducation grâce à leur participation aux "écoles de la deuxième chance" afin d'acquérir un diplôme d'études secondaires et le droit de poursuivre leurs études au niveau suivant. En dehors de ces écoles, différents programmes linguistiques sont disponibles pour les jeunes âgés de 15 à 18 ans et pour les adultes (18 ans et plus) afin d'assurer leur meilleure adaptation et intégration aux réalités grecques et européennes plus larges. Les stagiaires ont la possibilité de participer à des examens et d'obtenir un type spécifique de certification qui dénote la compétence et la maîtrise de la langue grecque, de l'histoire et de la civilisation grecques.

### 2.3. Obstacles (barrières géographiques, linguistiques, etc.)

La capacité scolaire insuffisante, tant en termes de ressources que de personnel formé pour travailler avec les enfants réfugiés et migrants, les barrières linguistiques, les problèmes psychosociaux, ainsi que les cours de rattrapage limités sont parmi les défis les plus courants auxquels sont confrontés les enfants réfugiés et migrants ayant besoin d'éducation. Le manque d'informations sur les procédures d'inscription et le transport vers/depuis les centres d'asile éloignés peut également être présenté comme un obstacle.

Obstacles juridiques, y compris l'absence de dispositions claires sur l'enseignement obligatoire pour les enfants dans les centres d'accueil, les enfants sans permis de séjour ou statut de protection internationale, ou les dispositions légales sur l'enseignement obligatoire, qui peuvent limiter l'accès à l'éducation pour les enfants en dehors d'un certain groupe d'âge - par exemple les enfants de moins de 5 ans ou plus de 15 ans. Dans les pays fédéraux, les dispositions juridiques relatives à l'accès à

l'éducation des enfants réfugiés et migrants nouvellement arrivés peuvent également varier considérablement d'une région à l'autre. En outre, il n'existe souvent aucune disposition légale sur la manière dont le niveau d'éducation des enfants doit être évalué et attribué aux niveaux scolaires.

Défis administratifs, notamment délais d'inscription rigides, exigences en matière de résidence et d'autres documents personnels, séjour prolongé dans des centres de premier accueil où l'inscription à l'école n'est pas obligatoire. Ces défis sont encore plus prononcés lorsqu'il s'agit de l'éducation préscolaire, de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation professionnelle. Les mouvements fréquents de réfugiés et de migrants d'un type d'hébergement à un autre, la distance et le transport vers les écoles, le coût du matériel scolaire, l'insuffisance des informations fournies aux enfants et à leurs familles sur les procédures et les services disponibles, etc., peuvent également avoir un impact sérieux sur la scolarisation et la fréquentation scolaire. .

Ressources humaines et financières insuffisantes des autorités éducatives, y compris places limitées dans les écoles et les écoles maternelles, manque de cours de rattrapage, déficits budgétaires, orientation et formation insuffisantes pour les enseignants et les professionnels de l'éducation qui travaillent avec des élèves réfugiés et migrants, y compris ceux qui ont besoin d'un soutien psychosocial et l'apprentissage des langues.

Le soutien psychosocial dans les écoles primaires et secondaires fait souvent défaut pour aider les enseignants et les enfants réfugiés et migrants, qui peuvent avoir des difficultés à se concentrer et à apprendre en classe en raison du stress et des traumatismes accumulés dans les pays d'origine, de transit ou de destination. Cela peut également concerner les procédures de regroupement familial et d'asile en cours, ainsi que les différences importantes entre les systèmes éducatifs.

Un soutien supplémentaire en matière de langue et de médiation culturelle est rare, mais essentiel pour surmonter les barrières linguistiques et les problèmes de communication, car les enfants réfugiés et migrants n'ont souvent pas une connaissance suffisante de la langue d'enseignement ou il y a un faible intérêt à apprendre la langue du pays d'accueil.

Les stéréotypes et les jugements basés sur les perceptions à l'école peuvent conduire à la discrimination, aux préjugés et aux brimades, car les enfants réfugiés et migrants

sont considérés comme différents et les enseignants ne sont pas toujours suffisamment équipés pour promouvoir le multiculturalisme et l'ouverture à la diversité.

Les opportunités limitées pour les adolescents, en particulier ceux âgés de 15 à 17 ans, sont confrontées à de plus grands défis pour intégrer les systèmes éducatifs nationaux dans les lycées formels ou les établissements de formation professionnelle.

Les enfants non accompagnés qui atteignent l'âge de 18 ans courent un risque particulièrement élevé de décrochage scolaire, car ils ont tendance à perdre le soutien reçu du système national de protection de l'enfance lorsqu'ils vieillissent .

Au Luxembourg, en ce qui concerne la formation des adultes, les principaux obstacles à la formation sont le manque de temps dû aux responsabilités familiales et les horaires de formation pouvant être incompatibles avec les horaires de travail ou de la vie privée sans oublier le coût de la formation. Les responsabilités familiales représentent un obstacle majeur à la formation pour les 35-44 ans, et les raisons personnelles pour les autres. La santé et l'âge deviennent des facteurs limitants de plus en plus importants pour les personnes âgées.

Cependant, avec la crise des réfugiés depuis 2015, la langue peut être l'un des principaux obstacles à la formation pour des groupes spécifiques. En raison du fait que la plupart d'entre eux ne parlent pas les langues officielles, en particulier le français, qui est la langue dominante utilisée dans la formation. Participer à une formation pour adultes est très compliqué, c'est un long processus qui demande beaucoup de temps pour acquérir les compétences nécessaires pour comprendre le contenu et les concepts délivrés en formation. C'est ce qui explique la course folle des immigrés pour apprendre l'une des langues nationales du pays. Les raisons de la précipitation à étudier le français, l'allemand, l'anglais et le luxembourgeois pourraient être attribuées à la nécessité non seulement d'accéder au système éducatif, au marché du travail, d'acquérir la nationalité mais aussi de se sentir socialement et culturellement intégré dans la société. De plus, le transport peut être considéré comme l'un des principaux obstacles à la participation des réfugiés à la formation des adultes.

En Italie, les élèves (même s'ils sont adultes) qui entrent pour la première fois dans le système scolaire présentent les besoins les plus importants et les plus urgents. En plus des problèmes d'intégration, ils doivent faire face à la connaissance de la langue, qui peut représenter un obstacle considérable. Ce sont des pourcentages à maîtriser si les

interventions d'accueil nécessaires et les actions didactiques appropriées sont prévues.

Des stratégies de communication efficaces telles que la médiation et l'interprétation culturelles, la connaissance des voyages, des expériences et des antécédents culturels des migrants sont de plus en plus nécessaires pour assurer une intervention adéquate. Alors que l'augmentation des secondes générations est un fait constant, les élèves qui entrent pour la première fois dans les écoles italiennes ont une tendance quelque peu dangereuse, avec des différences selon les années scolaires et les notes scolaires. Globalement, au cours des cinq années 2014/2015 - 2018/2019, les nouveaux entrants ont diminué de plus de 10 000 unités, malgré une augmentation de 1 430 unités entre 2017/2018 et 2018/2019.

Dans le cas de la Grèce, les principaux problèmes qui entravent l'accès des migrants à l'éducation sont les suivants : (a) La plupart des programmes sont mis en œuvre en tant que projets pilotes, sans stabilité, rétroaction et continuité dans le processus, ce qui se traduit par des actions fragmentaires et l'absence de structures et infrastructures de formation. (b) Les programmes ne sont généralement pas ciblés sur des domaines présentant un intérêt direct pour les migrants. (c) Les programmes ne sont pas accessibles aux migrants, soit par manque d'informations, soit en raison de leur situation irrégulière. (d) Les programmes ne sont pas organisés, dotés en personnel ou évalués par des personnes ayant de l'expertise et de l'expérience. Cependant, même lorsque les migrants accèdent à des programmes éducatifs, tels que des programmes d'apprentissage des langues ou des programmes de formation professionnelle, des obstacles supplémentaires les empêchent d'y participer pleinement. Parmi ces obstacles figurent le manque de connaissances et de compétences des enseignants pour répondre aux divers besoins d'apprentissage, sociaux et psychologiques des élèves migrants, la perturbation de la communication entre les écoles et les familles migrantes, la persistance de préjugés et de stéréotypes négatifs à l'égard des populations migrantes et le manque de supports pédagogiques flexibles adaptés aux besoins des étudiants migrants. En outre, il existe également des cas où les parents migrants hésitent à envoyer leurs enfants à l'école car ils voient leur séjour en Grèce temporaire. Enfin, le fait qu'un grand pourcentage de la population migrante en Grèce réside toujours dans des camps et des centres d'accueil limite l'accès des migrants à des possibilités d'éducation complémentaire, en particulier en ce qui concerne



l'éducation non formelle, ce qui constitue un autre obstacle à l'acquisition de la langue et d'autres compétences .

## 2.4. Certificat

La reconnaissance n'est pas un but en soi, mais sert à faciliter la mobilité. La mobilité inter et intra-pays a un rôle essentiel à jouer dans le développement économique et social de l'UE. Les citoyens mobiles de l'UE et les ressortissants de pays tiers doivent obtenir une reconnaissance simple et efficace de leurs compétences et qualifications acquises dans les États membres et au niveau international, afin d' accéder à un large éventail de différents types d'opportunités d'éducation et d'emploi dans les pays d'origine et d'accueil. Pour les migrants de pays tiers en particulier, le manque de reconnaissance des compétences et des qualifications, y compris celles obtenues au niveau tertiaire, conduit souvent à d'importantes inadéquations et inefficacités entre les niveaux de compétences et les résultats sur le marché du travail . En outre, la reconnaissance des compétences et des qualifications au sein d'un pays dans tous les secteurs de l'éducation et de l'emploi est importante pour que les marchés du travail puissent réagir avec souplesse aux mutations industrielles et à la restructuration économique, par exemple.

L'UE cherche à faciliter la mobilité au sein des pays et entre les pays à des fins différentes et pour différents groupes cibles. Il le fait principalement en améliorant la transparence des qualifications et des compétences des individus ( par exemple par le biais de cadres de qualification, de systèmes de transfert de crédits ou d'outils d'assurance qualité). Dans les professions réglementées, des cadres juridiques soutenant la reconnaissance mutuelle des qualifications au-delà des frontières ont été mis en place. En outre, les cadres et outils de l'UE mettent fortement l'accent sur la reconnaissance de l'apprentissage et des compétences acquis de manière non formelle et informelle.

Le cadre européen des certifications (CEC) a été créé en 2008 pour renforcer la transparence et la comparabilité des certifications dans l'Union européenne et pour améliorer leur portabilité et leur transfert entre les pays, les systèmes et les secteurs,

tant à des fins d'études que de travail. Selon la recommandation du CEC, il devrait contribuer aux objectifs plus larges d'apprentissage tout au long de la vie, d'employabilité, de mobilité et d'intégration sociale des travailleurs et des apprenants. Il est conçu pour accueillir tous les types et niveaux de certification, y compris ceux délivrés dans l'enseignement et la formation formels, dans les écoles, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation des adultes, ainsi que suite à la validation des apprentissages non formels et informels.

En ce qui concerne la transparence et la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles, la reconnaissance académique est entre autres soutenue par le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS). L'ECTS est un outil de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) établi par la déclaration de Bologne (il y a 47 pays membres). L'EEES vise à garantir que les étudiants et les diplômés peuvent se déplacer librement entre les pays, en utilisant les qualifications antérieures dans un pays comme conditions d'entrée acceptables pour poursuivre leurs études dans un autre. L'ECTS soutient ce processus en attribuant des crédits qui expriment le volume d'apprentissage en fonction des résultats d'apprentissage définis et de la charge de travail associée. Les établissements désignés ont le droit d'attribuer des crédits aux étudiants individuels après avoir terminé les activités d'apprentissage et les évaluations. Si les étudiants et les autres apprenants ont obtenu des résultats d'apprentissage dans d'autres contextes ou délais d'apprentissage formels, non formels ou informels, des crédits peuvent être attribués par l'évaluation et la reconnaissance de ces résultats d'apprentissage. Pour soutenir la mobilité, un processus de transfert de crédits vise à garantir que les crédits accordés dans un contexte soient reconnus dans un autre.

Le Conseil de l'Europe et l'UNESCO ont établi la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à (l'accès à) l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de reconnaissance de Lisbonne), qui couvre un certain nombre de pays non membres de l'UE (par exemple, l'Ukraine, la Russie, le Canada) en outre les États membres de l'UE (à l'exception de la Grèce), et donc les qualifications obtenues dans ces pays. L'article IV.1 indique clairement que les parties à la convention doivent reconnaître les qualifications délivrées par d'autres parties à moins qu'une différence substantielle ne puisse être démontrée entre les conditions générales d'accès dans la partie où la qualification a été obtenue et dans la partie où la

reconnaissance de la qualification est recherchée. En outre, les parties peuvent également subordonner la reconnaissance des qualifications aux exigences établies par la législation nationale. De manière significative, cela souligne la nécessité d'utiliser des outils appropriés pour examiner les qualifications afin que les résultats d'apprentissage sous-jacents puissent être vérifiés.

La reconnaissance de l'éducation formelle en ce qui concerne l'enseignement professionnel est traitée par le système européen d'unités de valeur pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET), qui est établi par une recommandation non contraignante. Il fournit un cadre technique pour le transfert, la reconnaissance et l'accumulation des acquis d'apprentissage évalués des individus visant à obtenir une certification. ECVET n'implique aucun nouveau droit pour les citoyens d'obtenir la reconnaissance automatique des résultats d'apprentissage ou des points. Son application pour une qualification donnée est conforme à la législation, aux règles et aux réglementations applicables dans les États membres.

En plus des mesures ci-dessus, des dispositions communes d'assurance qualité ont été développées à la fois dans l'EFV (assurance qualité européenne dans l'enseignement et la formation professionnels, EQAVET) et dans l'enseignement supérieur (normes et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG), Association pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA), Registre européen d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (EQAR)). Celles-ci sont importantes pour instaurer la confiance entre les établissements d'enseignement et de formation de différents pays. Les outils de l'UE développés à ce jour ont été conçus pour permettre aux États membres de traiter une variété de problèmes de reconnaissance. Le processus d'élaboration de cadres nationaux de certifications stimulé par le CEC a permis aux États membres de clarifier davantage la relation entre les certifications produites par différents types et niveaux d'enseignement et de formation et, dans certains cas, de rationaliser considérablement le nombre et la variété des certifications disponibles. S'agissant d'un cadre holistique, il offre également la possibilité d'aborder la question de l'équivalence entre différents types et niveaux, et en particulier entre l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation professionnels. L'ECVET et l'ECTS fournissent des principes susceptibles de permettre aux États membres de repenser les systèmes de certification sur la base de crédits, tandis que les outils liés à

l'assurance qualité sont conçus pour rendre l'assurance qualité plus rigoureuse et transparente, contribuant à instaurer la confiance entre les différentes parties de l'éducation et de la formation qui sont essentielles pour la reconnaissance mutuelle. En outre, un ensemble d'outils de transparence ont été développés au niveau des individus sous la forme du cadre Europass pour aider les personnes à enregistrer et à présenter de manière compréhensible les compétences qu'elles acquièrent lors de séjours à l'étranger. Ces outils sont soutenus par des points de contact nationaux et des réseaux européens. La classification européenne des aptitudes, des compétences, des qualifications et des professions (ESCO) est également en cours d'élaboration pour permettre une plus grande transparence des titres des professions utilisés dans différents pays et des compétences et qualifications associées qu'ils exigent.

La certification en éducation des adultes au Luxembourg est liée au taux de participation de chaque participant à une formation. Le Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, organise, soit directement, soit par l'intermédiaire des communes ou des associations à but non lucratif, une série de stages de « formation générale et de promotion sociale ». À l'issue du stage, un certificat d'assiduité est délivré aux participants s'ils ont assisté à au moins 70% des séances. En outre, une évaluation individuelle des connaissances et compétences acquises peut être délivrée sur demande à toute personne ayant reçu une attestation de participation.

En Italie, l'année scolaire 2018/2019, 89,5% des diplômés du premier cycle du secondaire (collège) ont décidé de poursuivre leurs études. 8,2 % ont opté pour une formation professionnelle régionale, tandis que 81,3 % se sont inscrits dans une école secondaire. Les données révèlent que le choix du parcours d'études est principalement influencé par l'évaluation obtenue à l'examen du collège. Comme les étudiants italiens, les étudiants de nationalité non italienne choisissent les instituts professionnels lorsque la note obtenue au collège est basse et les lycées lorsque la note est élevée. La différence entre les étudiants de nationalité non italienne et les Italiens réside plutôt dans la note elle-même : 68,8 % des étrangers ont obtenu le diplôme d'études secondaires inférieures avec une note de 6 ou 7. En comparaison, la plupart des Italiens (54 %) ont obtenu la certification avec une note égale ou supérieure à 8. Un autre facteur influençant le choix de l'école est le lieu de naissance. Les étudiants internationaux nés en Italie sont plus orientés vers les instituts techniques et les lycées,

tandis que ceux nés à l'étranger vers les instituts professionnels et les instituts techniques . Compte tenu des différences entre les sexes, les écoles secondaires sont un choix plus féminin que masculin, alors qu'il existe une légère majorité masculine dans le choix des cheminements de carrière. Cependant, alors que les garçons sont orientés vers le secteur de l'Industrie et de l'Artisanat, les filles préfèrent le secteur des services. À la fin de l'enseignement secondaire supérieur, 34 % des diplômés de nationalité non italienne poursuivent leurs études à l'université. Les données confirment que la propension à poursuivre des études universitaires est plus élevée chez les élèves du secondaire que chez les diplômés des autres filières. Le choix du macro-domaine didactique voit une prédominance pour le domaine social (39,7 %), même si différentes options émergent en fonction de la communauté à laquelle ils appartiennent : les étudiants de nationalité ukrainienne, polonaise et philippine privilégient les filières d'études dans le domaine scientifique. Les femmes représentent la majorité des inscrits au total (61%) et dans les différents macro-domaines d'enseignement (jusqu'à 84% dans le domaine des sciences humaines) à l'exception du domaine scientifique. Les personnes enregistrées avec la nationalité non italienne sont davantage concentrées dans certaines régions géographiques du pays, ce qui se traduit par un maximum dans le nord-ouest (35%) et un minimum dans les îles (2%).

En Grèce, un processus de certification implique principalement l'acquisition de la langue grecque. A titre d' exemple , on peut citer le cas du Secrétariat général à la formation tout au long de la vie . Le Secrétariat, dans le cadre de ses politiques d'amélioration de l'inclusion sociale, organise et contrôle des cours de langue grecque ainsi que des cours d'histoire et de civilisation grecques pour les ressortissants de pays tiers qui souhaitent devenir résidents prolongés. Après avoir terminé les cours A2, histoire et civilisation, on est éligible pour passer des examens et obtenir un type spécifique de certification qui dénote la compétence et la maîtrise de la langue grecque, de l'histoire et de la civilisation grecques . Un autre exemple est le Centre pour la langue grecque qui est l'organisme compétent pour les examens de certification en langue grecque. Le certificat de langue grecque fourni atteste de la maîtrise du grec et est requis à des fins professionnelles ainsi que pour s'inscrire dans des établissements d'enseignement supérieur grecs. En dehors de la certification des compétences linguistiques, il n'y a que peu d'organismes qui délivrent la certification d'autres compétences aux apprenants, après avoir suivi des programmes éducatifs spécifiques . Par exemple, les centres d'apprentissage tout au long de la vie du

ministère de l'éducation et de la religion qui dispensent une éducation informelle aux adultes, dans le cadre d'un programme d'enseignement général, proposent également des cours de grec aux migrants. Les migrants peuvent également s'inscrire à des cours dans des domaines tels que la finance, l'entrepreneuriat, la qualité de vie, l'environnement, les nouvelles technologies, la civilisation et l'art, et le conseil aux parents, les programmes, en fournissant à tous les participants un certificat de participation. Enfin, la certification des aptitudes et des compétences est également fournie aux migrants par le biais de leur participation aux écoles de la deuxième chance. Si quelqu'un, migrant ou non, n'a pas terminé les trois premières années de l'enseignement secondaire (qui sont obligatoires), il peut s'inscrire dans les écoles de la deuxième chance (article 67, loi 4763/2020) pour terminer ses études secondaires. Ces Ecoles proposent des cours de préparation à l'examen du Junior High School (diplôme des trois premières années du Lycée). Enfin, concernant la certification des connaissances et compétences antérieures, un programme pilote a été mis en œuvre par le Conseil de l'Europe et le ministère grec de l'éducation. Dans le cadre de ce programme, les ressortissants de pays tiers peuvent demander un document appelé Passeport européen des qualifications pour les réfugiés qui peut certifier leurs diplômes d'enseignement supérieur, leur expérience professionnelle et leurs compétences linguistiques. Le passeport européen des qualifications pour les réfugiés est une sorte de CV vérifié, et il peut les aider à postuler à des opportunités professionnelles et éducatives dans les pays européens. Cependant, le passeport européen des qualifications des réfugiés ne remplace pas les documents officiels. Les universités publiques grecques et les autres institutions européennes qui exigent des documents officiels ne l'accepteront pas comme substitut. Il n'est accepté que comme une "déclaration fiable" sur les qualifications académiques - en particulier en Grèce, en Norvège et au Royaume-Uni



3

Accès au marché  
du travail

## 3. Accès au marché du travail

### 3.1. Emplois prédominants auxquels accèdent les migrants

En 2020, 8,7 millions de citoyens de pays tiers étaient employés sur le marché du travail de l'UE, sur 188,9 millions de personnes âgées de 20 à 64 ans, soit 4,6 % du total.

Le taux d'emploi dans l'UE de la population en âge de travailler est plus élevé pour les citoyens de l'UE (73,3 %) que pour les citoyens non européens (57,4 %) en 2020.

En 2020, les ressortissants de pays tiers étaient surreprésentés dans certains secteurs économiques, à savoir :

Sector	Overall employment of non-EU citizens	Overall employment of EU citizens
Accommodation and food service activities	11.4%	3.8%
Administrative and support activities	7.1%	3.7%
Domestic work	6.5%	0.7%
Construction	8.6%	6.4%

En ce qui concerne la surreprésentation par profession, les ressortissants de pays tiers étaient surreprésentés dans les secteurs suivants :



Sector	Overall employment of non-EU citizens	Overall employment of EU citizens
Cleaners and helpers	11.9%	3.1%
Personal service workers	9.0%	4.2%
Personal care workers	5.1%	2.9%
Building workers	5.8%	3.6%
Labourers in mining, construction, manufacturing and transport	5.6%	2.4%
Food preparation assistants	2.7%	0.5%
Agricultural and fishery labourers	2.6%	0.6%

Dans l'ensemble de l'OCDE, 18 % des travailleurs immigrés occupent des emplois peu qualifiés, ou « professions élémentaires », contre 11 % des personnes nées dans le pays. Au niveau de l'UE, ces chiffres sont respectivement de 20 % et 8 %. En effet, les travailleurs immigrés sont plus fortement concentrés dans les professions peu qualifiées dans pratiquement tous les pays. En Europe du Sud ( à l'exception du Portugal), au moins 30 % des immigrés occupent ces emplois, soit trois fois plus que leurs homologues nés dans le pays. Les migrants hors UE sont plus susceptibles d'exercer une profession élémentaire que leurs homologues de l'UE dans tous les pays européens, à quelques exceptions près.

Le marché du travail français peut être hostile aux nouveaux entrants, qu'il s'agisse d'immigrants récemment arrivés ou de jeunes à la recherche d'un premier emploi. Les restrictions imposées aux ressortissants étrangers travaillant dans le secteur public, les exigences strictes pour certains emplois et les échelles professionnelles difficiles à pénétrer par la suite ont ainsi coupé de nombreux emplois aux immigrants nouvellement arrivés. Dans le même temps, le fait que la France enregistre des

proportions significativement plus importantes de migrations familiales que de migrations de travail signifie que les nouveaux arrivants, du fait qu'ils n'ont pas été sélectionnés en raison de leurs compétences, ont souvent un faible niveau d'instruction, ce qui peut les exposer au risque de chômage. En France, les mauvais résultats en matière d'emploi ont été liés à un certain nombre de facteurs socio-économiques, notamment des niveaux d'éducation inférieurs, des difficultés à faire reconnaître les compétences et l'expérience acquises à l'étranger et une maîtrise limitée de la langue, associées à un marché du travail qui n'est pas ouvert aux locuteurs de langues étrangères, à une faible les réseaux sociaux et la discrimination par les employeurs. De plus, les immigrés et les minorités ethniques sont plus susceptibles de vivre dans des zones urbaines défavorisées, où les emplois adaptés à leurs compétences sont rares. Les obstacles formels à l'accès à l'emploi jouent également un rôle important en France. Environ un cinquième du marché du travail français est interdit aux migrants de l'extérieur de l'Union européenne en raison des exigences de nationalité. Et qu'ils résident déjà en France ou non, les travailleurs étrangers ont besoin d'une autorisation de travail délivrée par le service local de l'emploi, qui est tenu de vérifier que le principe de la « préférence des nations » est respecté . Les immigrés sont également fortement concentrés dans certains secteurs et professions tels que la construction, l'hôtellerie, la restauration, le nettoyage, la sécurité, les soins de santé et les services personnels. Dans tous les secteurs, les immigrés occupent le plus souvent des emplois non qualifiés.

du travail portugais a été observé, reflétant également la demande abondante de main-d'œuvre immigrée dans l'économie nationale, en particulier pour les travaux précaires, mal rémunérés, plus risqués et dans certains secteurs tels que la construction, l'hôtellerie et la restauration et les services domestiques. Les travailleurs étrangers sont toujours surreprésentés dans les principaux groupes professionnels du marché du travail portugais : les travailleurs du nettoyage, les travailleurs des services personnels, les vendeurs, les aides à la préparation des repas et les travailleurs non qualifiés dans les industries extractives et manufacturières, la construction et les transports

Au Luxembourg, les trois secteurs d'emploi les plus populaires auprès des citoyens résidents de l'UE en mars 2016 restent les mêmes qu'en mars 2015. Sur les 98 750

travailleurs étrangers résidents en mars 2016, 14,8 % travaillaient dans la construction, 12,8 % dans la finance et les assurances et 10,5 % dans le commerce et la réparation de deux roues et de voitures. En mars 2015, ces pourcentages s'élevaient respectivement à 14,9 %, 12,5 % et 10,6 % (sur un total de 95 810 personnes). Parmi les salariés résidents ressortissants de pays tiers, les secteurs les plus représentés restent également identiques. En mars 2016, 16,5 % d'un total de 13 070 personnes travaillaient dans les services d'hébergement et de restauration, 10,3 % travaillaient dans les services administratifs et de soutien et 10 % travaillaient dans le commerce et la réparation de deux roues et de voitures. En mars 2015, ces proportions étaient respectivement de 16,7 %, 10,1 % et 10,1 %, sur un total de 12 130 salariés résidents ressortissants de pays tiers. Bien que nous n'ayons trouvé aucun rapport récent disponible sur les secteurs de travail majoritairement occupés par des migrants, le rapport SOPEMI 2020 indique que les ressortissants de pays tiers représentent 3,9% au 1er trimestre 2019 et 4,2% à la fin de l'année. Au total, les citoyens européens (travailleurs frontaliers et résidents de l'UE) représentaient 69,1% de la main-d'œuvre luxembourgeoise fin 2019.

En Italie, selon le rapport Caritas, les secteurs où les travailleurs des pays hors UE-25 sont surreprésentés sont les services aux familles (aide domestique 59,5% du total des travailleurs) ; constructions (17,4%); hôtels et restaurants (16%) ; certains secteurs industriels comme le textile et la tannerie (13 %) ; agriculture (13; 9%). Il y a des indications que certains emplois de services non qualifiés ( par exemple, le nettoyage) sont souvent réservés aux travailleurs migrants des pays en dehors de l'UE-25. Cela reflète les pénuries importantes d' offre de main-d'œuvre parmi les travailleurs italiens pour les professions non qualifiées impliquant des tâches exigeantes et des conditions de travail difficiles ( par exemple , l'agriculture, la construction, les services aux familles, le nettoyage et les secteurs industriels susmentionnés), ainsi qu'une forte instabilité professionnelle (par exemple, la industrie primaire, secteur touristique, restauration). Les politiques italiennes de ces dernières années ont eu tendance à décourager, ou du moins à restreindre, l'accès des travailleurs migrants dans le pays tout en approuvant des décrets d'amnistie ex post qui leur assurent un statut légal après avoir trouvé un emploi en raison des conditions décrites ci-dessus. pénuries de main-d'œuvre et parce qu'ils fournissent une main-d'œuvre à faible coût et une grande flexibilité.

Les femmes sont très présentes dans les services aux familles et les ménages, tandis que les hommes sont prédominants dans le secteur de la construction et, dans une moindre mesure, dans les secteurs industriels. Il existe un équilibre essentiel entre les sexes dans les professions de la restauration et de l'hôtellerie (avec une certaine surreprésentation des femmes), dans l'agriculture et d'autres emplois de services non qualifiés.

Les non-ressortissants mais citoyens des pays de l'UE-25, principalement des pays d'Europe de l'Est, sont concentrés dans l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration, et les familles. Les travailleurs africains sont surreprésentés dans le secteur industriel. Les femmes des Philippines, du Pérou et de l'Équateur sont principalement employées dans les services aux familles.

Enfin, en Grèce, conformément à la loi (4375/2016), tous les ressortissants de pays tiers résidant légalement en Grèce ont les mêmes droits que les Grecs, y compris le même droit d'accéder au marché du travail, à l'emploi indépendant et à la sécurité sociale, à condition qu'ils possèdent un visa de résidence valide <sup>5</sup>. En outre, si un migrant perd son travail, il peut contacter l'Organisation grecque pour l'emploi de la main-d'œuvre (OAED) pour être enregistré comme chômeur, recevoir une allocation de chômage pendant une certaine période, s'engager dans des programmes de formation professionnelle et obtenir un emploi. aide au placement. Malgré les efforts, les taux de chômage parmi les populations immigrées sont élevés en Grèce. L'accès au marché du travail en 2018 a été sévèrement limité pour les ressortissants de pays tiers par la situation économique en Grèce, le taux de chômage élevé, des problèmes supplémentaires dus à la concurrence avec les travailleurs de langue grecque et les obstacles administratifs à l'obtention des documents nécessaires. Ces facteurs ont conduit à beaucoup de travail non déclaré. Même si le taux de chômage est passé de 19,1 % en juillet 2018 à 16,9 % en juillet 2019, les affirmations précédentes sont toujours vraies aujourd'hui <sup>6</sup>. Même lorsque les ressortissants de pays tiers trouvent un emploi, ces emplois sont précaires, sous-payés et exigeants : les hommes sont principalement employés dans le secteur primaire et dans la construction, tandis que les femmes sont principalement employées dans les structures ménagères et les services de soins (nettoyage et travail domestique). Les contrats de travail saisonniers

<sup>5</sup>Politique nationale d'intégration, Ministère de la politique d'immigration, 2019.

<sup>6</sup>Base de données d'informations sur l'asile (AIDA), Conseil grec des réfugiés, 2019. "Rapport national : Grèce".

sont les contrats de travail les plus utilisés et les plus connus parmi les populations migrantes .

Dans la recherche de 2020 menée par le Centre national de recherche sociale, il a été souligné que la légalisation des migrants a eu un impact positif sur le marché du travail grec , contribuant au développement économique de la campagne grecque. Les migrants n'ont pas remplacé les travailleurs autochtones sur le marché du travail , car ils sont principalement employés dans des emplois qui ne sont pas attrayants pour la main-d'œuvre autochtone. Cependant, les Grecs sont mieux rémunérés pour le même travail que les migrants. Il existe également un problème important concernant le travail non assuré des migrants et l'accès aux services sociaux. Les taux d'emploi des migrants sont plus élevés que ceux des autochtones dans les emplois faiblement rémunérés, car les migrants travaillent sur le marché du travail secondaire et sont concentrés dans des secteurs « secondaires » de l'économie qui ne sont pas préférés par les autochtones, comme le secteur de la construction. Les migrants en Grèce sont toujours surreprésentés parmi les groupes socio-économiques défavorisés et sont touchés de manière disproportionnée par un emploi instable et précaire. Enfin, selon la même recherche, malgré le fait que la plupart des migrants travaillent dans les secteurs peu qualifiés et à forte intensité de main-d'œuvre de l'économie grecque, l'accès des migrants au marché du travail ne suffit pas à lui seul pour leur développement professionnel ultérieur ; on observe souvent que les travailleurs migrants restent dans des emplois peu rémunérés non qualifiés qui souvent ne correspondent pas à leurs hautes compétences formelles et tacites et qu'ils exercent les métiers dits 3D : Dirty, Dangerous, and Demeaning jobs. En termes de caractéristiques professionnelles, l'écrasante majorité des migrants étaient en emploi (94 %), alors qu'avant l'avènement de la crise actuelle, 70 % d'entre eux occupaient un emploi plus ou moins stable. La majorité de la population migrante active travaille en tant que travailleurs non qualifiés ou artisans, principalement dans des emplois manuels, tandis que d'importants groupes de migrants professionnels travaillent également dans le secteur des services ou comme détaillants dans les magasins et les marchés en plein air. D'autres secteurs avec une importante main-d'œuvre migrante sont l'entretien ménager (presque exclusivement pour la population active féminine), la fabrication et l'artisanat, le commerce et les réparations, les services dans les hôtels et restaurants et l'industrie alimentaire.

### 3.2. Reconnaissance ou non des expériences professionnelles antérieures

Divers facteurs influencent les résultats des travailleurs migrants sur les marchés du travail des pays de destination. Parmi eux, les niveaux de compétence et les antécédents scolaires des travailleurs migrants jouent un rôle important dans la détermination de leur expérience migratoire. Ceux-ci, combinés à d'autres facteurs tels que les barrières linguistiques et le manque d'expérience de travail locale, mettent de nombreux emplois hors de portée. Un facteur important est que, souvent, les travailleurs migrants ne sont pas bien informés sur les services de l'emploi disponibles dans les pays d'origine et ignorent les conditions du marché du travail local. Par conséquent, ils peuvent avoir du mal à naviguer entre les services et les voies entre eux et finissent souvent par devoir s'appuyer sur les réseaux sociaux, qui sont moins susceptibles d'offrir un accès à la mobilité de la main-d'œuvre.

Les travailleurs migrants temporaires et circulaires arrivent généralement dans les pays d'accueil avec un accord de travail pré-arrangé en place et peuvent donc ne pas avoir besoin d'un soutien spécifique pour la recherche d'emploi auprès des agences d'emploi dans les pays de destination. Ces travailleurs migrants ont cependant besoin d'aide pour gérer les procédures légales d'entrée dans les pays de destination et pour régler d'autres griefs auxquels ils pourraient être confrontés à l'étranger.

Les immigrants permanents pourraient plutôt avoir besoin d'aide s'ils :

- devenir chômeur;
- chercher à changer d'emploi, ou
- engagement pour la reconnaissance des compétences acquises dans le pays d'origine (par l'apprentissage formel, non formel ou informel), un aspect important de l'intégration sociale des migrants.

Refugees differ from other migrant groups in terms of their status – the fact that they are recognized as in need of international protection. In addition, they face greater barriers (including legal ones) than those encountered by other migrants in transitioning into employment. One of the reasons is that they are often not able to provide proper documentation of their level of education, training or skills. Recognition of prior learning is one way to address these barriers, e.g. due to the COVID-19 situation refugee health

workers are now able to practise as medical professionals in their host countries in the European Union and beyond.

du travail est plus difficile si les réfugiés manquent de compétences linguistiques ou s'ils ont un faible niveau d'instruction ou des qualifications professionnelles transférables. Une charge supplémentaire découle de la durée de la procédure d'asile, qui place les réfugiés dans un statut de séjour temporaire et précaire. Ces obstacles empêchent les réfugiés de participer rapidement et pleinement au marché du travail . Ici, il convient de noter que jusqu'à ce qu'ils soient reconnus comme réfugiés, ils sont considérés comme des demandeurs d'asile, un groupe souvent privé d'accès au marché du travail . Il convient également de mentionner que dans certains pays, les réfugiés ne sont pas autorisés à travailler. Parmi les autres défis, citons les réseaux sociaux moins développés, les réglementations en matière de logement, les problèmes de santé et les traumatismes pendant le transport, ainsi que les barrières culturelles qui sont également liées aux résultats sur le marché du travail .

Étant donné que les travailleurs migrants peuvent être confrontés à des désavantages sociaux et sur le marché du travail , une identification précoce des facteurs de risque est essentielle pour fournir une aide à l'emploi efficace. Des interventions à volets multiples qui combinent la formation linguistique avec des programmes d'expérience de travail et de l'aide à la recherche d'emploi, ainsi que la sensibilisation des employeurs qui les embauchent, pourraient être plus rentables que des mesures uniques.

Les travailleurs migrants sont vulnérables à l'inadéquation des compétences pour plusieurs raisons. Certaines compétences et connaissances des migrants peuvent ne pas être reconnues dans le pays d'accueil, par exemple en raison d'obstacles à la transférabilité des qualifications. L'expérience professionnelle acquise à l'étranger peut être ignorée, tandis que les limitations des compétences linguistiques peuvent entraver la pleine utilisation d'autres compétences. La discrimination peut également empêcher les demandeurs d'emploi issus de l'immigration d'obtenir un emploi approprié. En outre, l'auto-sélection des immigrants ainsi que les politiques d'intégration des migrants affectent les résultats sur le marché du travail , y compris l'adéquation entre les emplois et les compétences.

Les systèmes nationaux qui traitent de la reconnaissance de l'apprentissage informel et non formel varient également entre les principaux pays de destination des migrants.

Certains pays, et les travailleurs migrants qui y vivent, considèrent ces systèmes de reconnaissance comme une voie vers l'obtention d'un diplôme d'études formelles, tandis que d'autres pays ont mis l'accent sur une préférence pour l'expérience professionnelle antérieure. Lorsque des services de reconnaissance des acquis sont disponibles, plusieurs obstacles tels que le manque d'informations, les coûts élevés et les procédures bureaucratiques longues et compliquées expliquent et conduisent à la grande proportion de travailleurs migrants qui n'ont pas recours à la possibilité de reconnaissance.

L'idéal est de faire reconnaître les aptitudes et les compétences avant le départ, mais de nombreux pays en développement ont mis en place des systèmes de reconnaissance des compétences faibles et ne disposent pas des autorités compétentes pour traiter ce problème. Alors que les qualifications peuvent être facilement reconnues, la reconnaissance de l'apprentissage informel et non formel des travailleurs migrants potentiels est un défi. Pour les travailleurs migrants peu et moyennement qualifiés en particulier, l'absence de ces systèmes dans le pays d'origine et d'accès aux services de reconnaissance des acquis dans les pays de destination peut les priver de possibilités de travail décent.

Le niveau des systèmes éducatifs dans les pays d'origine est variable, tout comme l'adéquation des dispositifs de reconnaissance des diplômes étrangers. Il en résulte, comme on l'a dit, des taux de surqualification parmi les immigrants formés à l'étranger dans l'Union européenne qui sont le double de ceux de leurs pairs qui détiennent des qualifications du pays d'accueil.

En moyenne dans l'UE et dans l'OCDE, plus d'un emploi peu qualifié sur quatre est occupé par un immigré.

Parmi les 33,2 millions d'immigrés dans l'OCDE et les 11 millions dans l'UE qui sont considérés comme hautement qualifiés, environ 8,1 millions et 2,9, respectivement, occupent des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. Environ 7 millions et 2,4 millions, respectivement, sont au chômage. Pris ensemble dans les deux domaines, cela représente près de 45 % de la population immigrée hautement qualifiée dont les qualifications formelles ne sont pas - ou pas pleinement - utilisées, contre 40 % des personnes nées dans le pays hautement qualifiées dans l'ensemble de l'OCDE et 30 % dans l'UE.



Presque tous les marchés du travail de l'OCDE et de l'UE n'accordent pas autant d'importance aux diplômés étrangers qu'aux diplômés nationaux. Dans l'UE, le taux d'emploi des migrants non européens titulaires d'un diplôme étranger est inférieur de 14 points de pourcentage à celui de leurs pairs titulaires d'un diplôme du pays d'accueil. De plus, ceux qui ont un emploi sont plus susceptibles d'être surqualifiés.

La Commission européenne a développé un nouvel outil de profil de compétences de l'UE pour les ressortissants de pays tiers. L'outil, qui est gratuit, vise à soutenir l'identification précoce des compétences des réfugiés, des travailleurs migrants et d'autres ressortissants de pays tiers.

L'objectif de cet outil est d'aider les individus à produire un profil de leurs compétences et d'aider un conseiller à identifier les recommandations ou les prochaines étapes. Il est destiné à être utilisé par tout service susceptible d'offrir une assistance aux ressortissants de pays tiers et est formaté pour être utilisé dans une situation d'entretien afin de connaître les personnes, leurs compétences, leurs qualifications et leurs expériences. Il n'est pas conçu comme un outil de reconnaissance ou d'authentification, mais pour l'identification des compétences à utiliser comme outil préparatoire à la reconnaissance des acquis. Les informations collectées peuvent être utilisées pour :

- soutenir une évaluation plus approfondie ;
- former une base pour offrir des conseils;
- identifier les besoins de perfectionnement ; et
- soutenir la recherche d'emploi et la recherche d'emploi.

L'outil EU Skills Profile sera disponible dans toutes les langues de l'UE et de l'EEE ainsi qu'en arabe, farsi, pashto, sorani, somali, tigrinya et turc. La version Beta de cet outil est actuellement disponible sur Internet à l'adresse : <http://www.efvet.org/2017/06/21/eu-skills-profile-tool-for-3rdcountry-nationals/>.

Au Portugal, l'insertion des travailleurs étrangers dans les différents groupes professionnels et activités économiques du marché du travail portugais ne reflète pas nécessairement la qualification et l'expérience professionnelle de ces travailleurs. Au Portugal, il y a eu des situations de surqualification des travailleurs étrangers par rapport aux activités qu'ils exercent sur le marché du travail national, c'est-à-dire qu'il y a des étrangers qui occupent des emplois inférieurs au niveau de leurs qualifications.

La concentration de travailleurs étrangers dans des professions de statut inférieur et d'exigences de qualification inférieures, conduit à un travail beaucoup moins qualifié que leurs qualifications pourraient monter ou être attendues. De 2005 à 2017, le nombre de travailleurs portugais ayant des qualifications inférieures ou égales au premier cycle de l'enseignement de base a diminué de -74,8 %, tandis que les travailleurs ayant suivi des études secondaires et postsecondaires ont augmenté de +51,7 % et les travailleurs titulaires d'un baccalauréat ou plus augmenté de +76,1%. Toujours selon les données de 2017 recueillies par le ministère du Travail, une "forte augmentation des travailleurs étrangers classés comme 'spécialistes des activités intellectuelles et scientifiques' - tels que les architectes, médecins, ingénieurs, enseignants - et 'techniciens et professionnels de niveau intermédiaire' - tels que les techniciens d'usine, les programmeurs et opérateurs informatiques, les éducateurs de maternelle, entre autres - a été observé par rapport à 2016. Le nombre de travailleurs non qualifiés a également augmenté de 9% chez les étrangers.

Au Luxembourg, le concept de validation de l'apprentissage non formel et informel a progressivement pris de l'importance depuis l'an 2000. Le développement de systèmes de validation a été étroitement lié aux stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie et aux réformes éducatives basées sur des approches axées sur les résultats d'apprentissage. La législation reconnaît un droit individuel à tous les individus à bénéficier de la validation des apprentissages formels, non formels et informels. Ce processus est connu sous le nom de « validation des acquis de l'expérience » ou validation des acquis de l'expérience (VAE). Un pré-requis pour s'engager dans la VAE est de pouvoir apporter la preuve que les acquis de l'expérience sont effectivement pertinents pour la qualification visée et d'une durée suffisante. Le cadre juridique actuel sur la validation de l'apprentissage non formel et informel se compose de plusieurs lois couvrant différents secteurs de l'éducation et de la formation. L'approche mise en œuvre au Luxembourg consiste à valider les acquis d'apprentissages non formels et informels par rapport aux qualifications délivrées dans le système formel d'éducation et de formation. La VAE se définit comme un droit individuel accessible à tous les citoyens sans conditions de niveau d'études, d'âge ou de statut professionnel. La seule condition est de répondre aux critères d'éligibilité en termes d'expérience préalable en rapport avec la qualification visée ; les accords de validation ne ciblent pas de groupes cibles spécifiques. Les procédures de validation au Luxembourg englobent les quatre étapes d'identification, de documentation,

d'évaluation et de certification. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est responsable de la mise en œuvre de la VAE en ce qui concerne les diplômes de niveau secondaire (enseignement secondaire « général »), ainsi que les brevets de maître artisan. Dans le secteur de l'enseignement supérieur, deux procédures différentes sont en place. Si le Ministère détient la responsabilité générale des modalités de validation, la mise en œuvre de la procédure de VAE est décentralisée, avec un rôle clé joué par les prestataires de l'enseignement supérieur de cycle court (lycées techniques) pour les diplômes de technicien supérieur (BTS) et l'Université du Luxembourg pour le Bachelor, Programmes de maîtrise et de doctorat.

En Italie, les travailleurs migrants sont fortement concentrés dans les emplois non qualifiés, bien qu'environ la moitié d'entre eux aient un diplôme universitaire ou secondaire supérieur. Environ 40 % des travailleurs migrants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur occupent un poste manuel, et cette valeur monte à 60 % chez les titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cela signifie que de nombreux travailleurs migrants sont surqualifiés par rapport aux emplois qu'ils occupent. L'incidence des personnes très instruites parmi la population migrante est élevée; comme nous l'avons vu, leurs diplômes ont peu de valeur sur le marché du travail italien.

En Grèce, la reconnaissance de l'expérience professionnelle antérieure des migrants suit le même modèle que pour les ressortissants grecs et il n'existe aucune disposition visant à faciliter ou à différencier la reconnaissance du travail pour le groupe spécifique, si l'expérience professionnelle a été acquise à l'extérieur du pays. Les migrants ont les mêmes droits que les nationaux en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes, certificats et autres titres professionnels. Ils doivent tous suivre les procédures nationales pertinentes.

### 3.3. Principaux types de contrats de travail

Dans l'OCDE et l'UE, la proportion de personnes nées à l'étranger travaillant avec des contrats temporaires est de 15 % dans les deux pays, et de 16 % et 12 % chez les travailleurs autochtones, respectivement. À 18 %, la part des travailleurs temporaires dans l'ensemble de l'UE est encore plus élevée parmi les migrants non européens. Au

total, 5 millions de travailleurs nés à l'étranger ont des contrats temporaires dans l'OCDE et 3,4 millions dans l'UE. Les immigrants sont plus susceptibles de travailler sur de tels contrats dans tous les pays européens.

Un contrat temporaire est souvent le premier pas vers le marché du travail . Les nouveaux arrivants sont donc plus susceptibles d'occuper des emplois temporaires, dont la proportion diminue à mesure que la résidence s'allonge. Dans l'UE, seuls 13 % des immigrants installés ( c'est-à -dire les personnes nées à l'étranger avec au moins 10 ans de résidence) travaillent sur des contrats temporaires, près de la moitié moins que parmi leurs pairs avec moins de 10 ans de résidence. Les comparaisons entre les migrants installés et les personnes nées dans le pays révèlent que l'écart de contrats temporaires entre eux se réduit dans la plupart des pays avec l'augmentation de la durée de séjour et disparaît même dans un tiers.

Il n'est pas clair dans quelle mesure ces emplois atypiques représentent des « pièges » qui entraînent une précarisation croissante du travail, ou des « portes » qui donnent accès à un emploi stable. En outre, il n'est pas clair si les opportunités des travailleurs migrants diffèrent de celles des nationaux à cet égard.

Ces mauvais résultats en matière d'emploi ont été liés à un certain nombre de facteurs socio-économiques, notamment des niveaux d'éducation inférieurs, des difficultés à faire reconnaître les compétences et l'expérience acquises à l'étranger et une maîtrise limitée de la langue, associées à un marché du travail qui n'est pas ouvert aux locuteurs de langues étrangères, à des réseaux sociaux médiocres. et la discrimination par les employeurs. De plus, les immigrants et les minorités ethniques sont plus susceptibles de vivre dans des zones urbaines défavorisées, où les emplois adaptés à leurs compétences sont rares. Les obstacles formels à l'accès à l'emploi jouent également un rôle important en France. Environ un cinquième du marché du travail français est interdit aux migrants de l'extérieur de l'Union européenne en raison des exigences de nationalité. Et qu'ils résident déjà en France ou non, les travailleurs étrangers ont besoin d'une autorisation de travail délivrée par le service local de l'emploi, qui est tenu de vérifier que le principe de la « préférence des nations » est respecté.

Les immigrants sont également fortement concentrés dans certains secteurs et professions tels que la construction, l'hôtellerie, la restauration, le nettoyage, la sécurité, les soins de santé et les services personnels. Dans tous les secteurs, les immigrants occupent le plus souvent des emplois non qualifiés.

En France, les programmes pole-emploi.fr comportent des contrats de professionnalisation (professionnalisation) – une combinaison de travail et de formation – aux côtés d'exonérations fiscales pour les employeurs. En 1999-2020, 156 000 de ces contrats ont été signés en France dans des secteurs tels que la métallurgie, la construction, le commerce et la distribution, la propreté et la banque. Ces politiques n'ont pas encore été rigoureusement évaluées, mais des données préliminaires indiquent qu'elles ont particulièrement profité aux travailleurs moyennement et hautement qualifiés (par exemple, 37 % des travailleurs qui ont signé un contrat d'emploi professionnel en 1999 sont titulaires d'un diplôme universitaire). Bien que les secteurs économiques les plus concernés par ces types de contrats de travail comprennent une part considérable de migrants, il n'y a pas de données permettant de savoir si les immigrants accèdent systématiquement à ces programmes. Bien qu'aucun programme spécifique de formation professionnelle ne cible les migrants en France, le gouvernement a décidé en 2004 de reconnaître la formation en français comme une formation professionnelle, ce qui permet aux employeurs de remplir leur obligation de formation en dispensant une formation linguistique. Ce changement a peut-être aidé les immigrés en cours d'accès au travail, mais cela a également signifié que les institutions traditionnellement engagées dans l'enseignement du français aux étudiants internationaux (comme l'Alliance française) se tournent vers le domaine de la formation professionnelle. Plusieurs organismes de formation professionnelle ont également tenté de cibler ce nouveau marché. De plus, une augmentation des rapports sur la formation linguistique pertinente pour le travail a alimenté le débat sur la communication orale et écrite professionnelle et les compétences linguistiques techniques pour divers secteurs (tourisme, services, etc.) et professions.

Au Portugal, les migrants sont aussi ceux qui dépendent le plus des contrats précaires, selon les statistiques recueillies par le gouvernement. Pour les Portugais travaillant comme salariés, les contrats à durée indéterminée prévalent, dans 78,5 % des cas ; pour les étrangers, ceux en CDI sont de 57,7% ; les 42,3 % restants d'étrangers qui travaillaient en 2017 l'ont fait avec un contrat à durée indéterminée. D'autres études ont montré comment la précarité professionnelle des travailleurs immigrés tend à les exposer à une plus grande vulnérabilité et à plus de chômage dans des contextes de crise depuis la fin de la dernière décennie dans le contexte de la crise économique et financière du pays et de la mauvaise performance globale de l'économie portugaise,

les taux de chômage des étrangers (en particulier les citoyens non européens) ont été très différents des taux de chômage des nationaux. On peut donc voir que les étrangers sont plus touchés par les fluctuations du chômage que les nationaux, compte tenu également des secteurs économiques et des groupes professionnels auxquels ils appartiennent, s'assurant comme des travailleurs nécessaires en période de croissance économique et licenciés en période de ralentissement du marché .

Au Luxembourg, le type de contrat qu'ils peuvent avoir, tout comme le sont les citoyens de l'UE : contrat à durée indéterminée, emploi saisonnier ; les personnes engagées d'abord par une agence ou une bourse de l'emploi, puis embauchées par un tiers pour effectuer une tâche spécifique ; personnes en contrat de formation spécifique Emploi à temps partiel.

En Italie, selon le rapport Ismu , dans la population active, parmi les travailleurs migrants masculins, 55,3% travaillent comme salariés dans un emploi régulier et 14,4% dans un travail non déclaré . Par ailleurs, dans la population active, parmi les travailleurs migrants masculins, 8,9% travaillent comme indépendants (sans salariés) dans un emploi régulier et 1,3% dans un travail indépendant non déclaré. Chez les femmes, les valeurs correspondantes sont inférieures : 3 % et 1,1 %, respectivement. L'estimation est plus élevée : 12,5 % de la population active totale (hommes et femmes) travaille comme indépendant. En 2005, Ismu estimait que, parmi la population active masculine migrante, 19,3 % avaient un contrat à durée déterminée. La valeur correspondante pour les femmes est de 21,3 %. Les contrats de travail des agences de travail temporaire sont répandus dans l'agriculture, la restauration et l'hôtellerie.

En Grèce, comme indiqué précédemment dans ce rapport, la majorité des migrants avec ou sans papiers travaille dans des secteurs dominés par les relations de travail informelles , tels que l'agriculture, la construction, l'hôtellerie et la restauration, le nettoyage et le travail domestique. La crise économique et l'effondrement du secteur de la construction qui employait une part importante des migrants masculins, ont conduit de larges pans de la population migrante à quitter la Grèce. Parmi ceux qui sont restés en Grèce, certains sont passés du statut autorisé au statut non autorisé , car ils n'ont pas pu trouver l'emploi déclaré nécessaire au renouvellement du permis.

Aujourd'hui, si les migrants ont un contrat de travail, il s'agit dans la majorité des cas d'un contrat de travail saisonnier.

### 3.4. Taux de chômage parmi les migrants

En 2020, 8,7 millions de ressortissants de pays tiers étaient employés sur le marché du travail de l'UE, ce qui correspond à 4,6 % du total de 188,9 millions de personnes âgées de 20 à 64 ans. Le taux d'emploi de la population en âge de travailler dans l'UE était plus élevé pour les ressortissants de l'UE (73,3 %) que pour les ressortissants de pays tiers (57,4 %).

En 2019, les taux d'emploi dans l'UE-27 étaient les plus élevés chez les personnes ayant un niveau d'enseignement supérieur et les plus bas parmi ceux ayant au plus un niveau d'enseignement secondaire inférieur : cette tendance a été observée pour les citoyens nationaux ainsi que pour les citoyens d'autres États membres de l'UE et non-ressortissants de l'UE, et c'était également le cas pour les hommes et les femmes.

Dans la grande majorité des États membres de l'UE, les taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'instruction (supérieur) élevé vivant dans les villes étaient plus faibles en 2019 parmi les citoyens non européens que parmi les citoyens nationaux ou les citoyens d'autres États membres.

En 2019, le taux d'emploi des ressortissants nationaux en âge de travailler dans l'UE - 27 était de 73,8 %, soit 8,0 points de pourcentage de plus que le taux enregistré pour les non-ressortissants. Une analyse plus approfondie de ce dernier chiffre révèle que le taux d'emploi des citoyens en âge de travailler des autres États membres de l'UE était de 75,5 % (quelque 1,7 point supérieur à la moyenne des nationaux), tandis que celui des citoyens non européens était inférieur, à 60,0 % (environ 13,8 points en dessous de la moyenne des nationaux).

Dans tous les pays de l'OCDE et de l'UE, les immigrants ont des taux de chômage plus élevés que les personnes nées dans le pays. Les différences sont particulièrement marquées pour les migrants non-UE dans l'UE. Le taux de chômage dans l'UE-27 pour les citoyens nationaux en âge de travailler était de 6,1 % en 2019, tandis que les taux pour les non-ressortissants étaient plus élevés : 7,9 % pour les citoyens en âge de

travailler d'autres États membres de l'UE et 14,7 % pour les citoyens de pays tiers. . Au total, 5,8 millions de travailleurs immigrés sont au chômage dans l'OCDE et 3,7 millions dans l'UE. Les taux de chômage des jeunes ont suivi la même tendance, bien qu'à des niveaux plus élevés.

Les chômeurs de longue durée représentent près de la moitié de la population chômeuse née à l'étranger dans l'UE (près de 2 millions) – soit 50 % parmi les migrants hors UE et 44 % parmi les migrants de l'UE.

Au cours de la dernière décennie, les différences de taux de chômage entre les immigrés et les personnes nées dans le pays se sont creusées dans les pays de l'OCDE et de l'UE, notamment en Europe du Sud, en raison de la situation économique difficile.

Lorsqu'ils sont au chômage, les immigrés sont généralement moins susceptibles de percevoir des allocations de chômage que les personnes nées dans le pays de l'UE.

Dans l'ensemble de l'UE, près d'un immigré économiquement inactif sur quatre souhaite travailler, contre un sur six parmi les personnes nées dans le pays.

En 2019, le taux de NEET pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans dans l'UE à 27 était de 11,8 % parmi les nationaux, tandis que les taux pour les jeunes citoyens d'autres États membres de l'UE (15,3 %) et les jeunes non citoyens de l'UE (24,2 %) étaient plus élevés.

Près de 7,3 millions de personnes âgées de 15 à 34 ans nées dans le pays et dont les parents sont nés à l'étranger travaillent dans la zone OCDE et 1,9 million dans l'ensemble de l'UE. Ces chiffres représentent respectivement des taux d'emploi de 72 % et 69 % dans la tranche d'âge 15-34 ans (hors étudiants).

En France, les données suggèrent également que les immigrés sont moins susceptibles d'être promus. En 1999-2020, seuls 23 % des travailleurs immigrés (et 15 % des immigrés non européens ) ont déclaré avoir été promus au cours des cinq dernières années, contre 37 % des personnes nées dans le pays. Le gouvernement français a récemment créé la catégorie « nouveaux immigrés légaux » et commencé à étudier les résultats de cette catégorie de migrants officiels . Alors que seule une petite minorité de migrants déclarent être au chômage dans leur pays d'origine, un tiers sont au chômage un an après avoir obtenu un permis de séjour, tombant à 24 % un an plus



tard. L'impact de la migration sur le chômage semble être particulièrement prononcé pour les femmes. Certaines femmes qui entrent en France après leur mariage renoncent à travailler à leur arrivée. Des études constatent une tendance positive des résultats en matière d'emploi avec la durée du séjour, bien que les données longitudinales soient rares. De plus, les écarts ne semblent pas disparaître avec le temps : même après dix ans de résidence, le chômage est toujours beaucoup plus fréquent chez les migrants non européens, eux aussi surreprésentés dans les professions peu qualifiées.

En 2019, le taux de chômage au Portugal a atteint près de 12 % de la population active immigrée et 6 % de la population active nationale. Seulement 3 % des immigrants résidant au pays avaient un emploi l'an dernier. Concernant le profil sociodémographique des chômeurs étrangers, on observe en 2018 une prépondérance du sexe féminin (60,4%), de la tranche d'âge 35-54 ans (48,3%) et des niveaux d'études inférieurs au 3ème cycle de l'enseignement fondamental.

En Italie, selon le rapport Caritas : 2 078 396 salariés non nationaux (11,9 %) du total des salariés. 10,1 % proviennent de pays hors UE et 1,8 % de pays de l'UE. L'Ismu a estimé que le taux de chômage total (7,4 %) varie sensiblement selon le pays d'origine. Il est plus faible chez les travailleurs migrants d'Asie (4,1 %) et plus élevé chez ceux d'Afrique de l'Ouest (9,4 %) et d'Amérique latine (11,5 %). L'incidence des étudiants est plus élevée chez les Asiatiques (3,9 %) que dans l'ensemble de la population migrante (2,6 %). L'incidence des femmes au foyer est plus élevée chez les Asiatiques (11,7 %) et les Nord-Africaines (13,5 %) et plus faible chez les femmes d'Afrique de l'Ouest (6,1 %) et d'Amérique latine (4,7 %).

Sur la base du récent rapport EURES<sup>7</sup> fournissant des informations sur le marché du travail en Grèce, on estime qu'il y avait plus d'un million d'immigrants étrangers travaillant en Grèce avant la crise financière. Cependant, après quelques années, les travailleurs étrangers et leurs familles ont commencé à partir en raison de la crise du marché du travail et en particulier dans le bâtiment. Les derniers chiffres officiels montrent qu'au cours des cinq années de récession (2009-2013), 33 % des emplois occupés par des étrangers ont été perdus. Selon les chiffres d'ELSTAT de 2014, il y

<sup>7</sup><https://ec.europa.eu/eures/main.jsp?catId=2589&countryId=GR&acro=Imi&lang=fr>

avait 708 054 immigrants résidant légalement en Grèce, dont 75 à 80 % seraient économiquement actifs. La Grèce, selon le rapport d'Eurostat sur les données enregistrées pour 2019, était l'État membre de l'UE avec les taux de chômage les plus élevés pour les personnes nées hors de l'UE (29,0%), suivie de l'Espagne (19,9%), de la Suède (17,3%), de la France (14,7 %) et la Belgique (13,8 %). Pour la population née dans le pays, la Grèce, encore une fois, avait le taux le plus élevé d'Europe, atteignant 16,2 %. En résumé, même si en 2008 l'intégration des migrants sur le marché du travail s'était légèrement améliorée, tout comme leurs niveaux de qualification, l'impact de la crise économique prolongée ne leur a pas permis de rattraper les résultats des personnes nées dans le pays. L'impact de la crise a entravé leur intégration sociale. Au cours de la dernière décennie, les différences entre les taux de chômage des migrants et des personnes nées dans le pays se sont creusées, en raison de la situation économique difficile. Lorsqu'ils sont au chômage, les migrants sont généralement moins susceptibles de percevoir des allocations de chômage que les personnes nées dans le pays. Les migrants sont surreprésentés dans les déciles de revenu les plus bas. Dans le même temps, l'inégalité des revenus parmi les personnes nées à l'étranger a tendance à être plus grande que parmi les personnes nées dans le pays et la pauvreté relative est aujourd'hui plus répandue parmi les personnes nées à l'étranger qu'il y a dix ans. Avoir un emploi offre une protection contre la pauvreté, quoique moins pour les migrants que pour les natifs.

### 3.5. Conditions d'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est un puissant moteur de croissance économique et de création d'emplois : il crée de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois, ouvre de nouveaux marchés et nourrit de nouvelles compétences et capacités.

Les initiatives politiques en faveur de l'entrepreneuriat des migrants et des réfugiés ne doivent pas être développées indépendamment des politiques plus larges sur l'entrepreneuriat, la migration et les réfugiés. Les politiques d'entrepreneuriat réussies pour les migrants et les réfugiés doivent s'aligner sur l'agenda plus large sur l'entrepreneuriat, l'intégration et l'inclusion afin de garantir la réalisation de synergies. Les décideurs politiques devraient réfléchir à la manière d'aligner les initiatives

politiques relatives à l'entrepreneuriat des migrants et des réfugiés sur le paysage politique plus large, en prêtant attention aux initiatives politiques aux niveaux supranational, national, étatique et local pour garantir que des actions politiques cohérentes sont développées.

La Commission européenne vise à soutenir un environnement attrayant pour toutes les formes d'entrepreneuriat, où les services de soutien aux entreprises atteignent également tous les entrepreneurs potentiels, y compris ceux des groupes les plus vulnérables, dans le but de rendre l'UE dans son ensemble plus forte et plus cohérente.

Au sein de l'UE, les migrants représentent un vivier important d'entrepreneurs potentiels, mais peuvent être confrontés, comme d'autres groupes plus vulnérables, à des obstacles juridiques, culturels et linguistiques spécifiques. Ces questions doivent être résolues dans leur intégralité pour apporter un soutien équitable à celui reçu par tous les autres groupes d'entrepreneurs.

La promotion de l'entrepreneuriat peut fournir un mécanisme important pour faire progresser l'intégration et peut accélérer les contributions des migrants et des réfugiés en tant qu'acteurs du développement dans le processus. L'entrepreneuriat est de plus en plus considéré comme une approche efficace pour surmonter certains des défis de l'intégration en offrant un lieu de revenu et d'emploi aux personnes ayant un accès limité au marché du travail .

La promotion de l'entrepreneuriat est intégrée dans la stratégie Europe 2020 qui vise à créer les conditions d'une "croissance intelligente, durable et inclusive". Dans ce cadre, le plan d'action Entrepreneuriat 2020 est un modèle d'action commune décisive pour libérer le potentiel entrepreneurial de l'Europe, supprimer les obstacles existants et révolutionner la culture de l'entrepreneuriat en Europe. Il vise à faciliter la création de nouvelles entreprises et à créer un environnement beaucoup plus favorable pour que les entrepreneurs existants prospèrent et se développent.

Le plan d'action définit un certain nombre d' actions, sous 3 piliers d'action différents :

- Éducation et formation entrepreneuriales
- Un environnement où les entrepreneurs peuvent s'épanouir et grandir
- Modèles de rôle et sensibilisation de groupes spécifiques.

Un engagement particulier du plan d'action consiste à faciliter l'entrepreneuriat parmi les migrants déjà présents et résidant dans l'UE sur la base des meilleures pratiques des pays de l'UE.

Ce plan d'actions :

- Soutient les citoyens de l'UE en améliorant la capacité entrepreneuriale des citoyens et des organisations européennes en favorisant l'apprentissage entrepreneurial et l'esprit d'entreprise, comme le promeut le cadre européen des compétences entrepreneuriales ( EntreComp ).
- Accompagne les entrepreneurs en général en créant un environnement propice à l'épanouissement et à la croissance des entrepreneurs : accompagnement des start-ups, transmission d'entreprise, insolvabilité et seconde chance.
- Soutient des groupes spécifiques en s'adressant à des groupes spécifiques dont le potentiel entrepreneurial n'a pas encore été pleinement exploité, tels que les femmes et les jeunes par le biais de l'apprentissage entrepreneurial et d'Erasmus pour jeunes entrepreneurs.

Bien que l'UE soutienne l'entrepreneuriat parmi la population migrante, de nombreux migrants et réfugiés rencontrent des obstacles à l'entrepreneuriat liés aux barrières linguistiques et culturelles, au manque de capital financier (par exemple, l'accès aux banques et aux garanties) et au manque de capital social (par exemple, l'accès aux réseaux de soutien). Les entrepreneurs réfugiés sont souvent confrontés à des obstacles liés à leur statut juridique, qui peuvent inclure l'absence du droit de travailler et de rechercher un travail indépendant, le manque de reconnaissance des documents de réfugié, le déplacement forcé non planifié et ses effets psychologiques connexes. Les deux peuvent également être affectés négativement par la xénophobie et la stigmatisation liée à leur statut dans le pays d'accueil. Des mesures de soutien spécifiques pour aider les migrants et les réfugiés à surmonter ces obstacles peuvent non seulement être nécessaires pour stimuler la création d'entreprises, mais aussi pour rendre ces entreprises plus durables. La recherche a montré que les taux plus élevés de création d'entreprises parmi les migrants par rapport aux autochtones s'accompagnent souvent de taux de survie des entreprises plus faibles.

Dans l'OCDE et l'UE, environ 12 % des immigrants ayant un emploi sont des travailleurs indépendants, soit le même taux que pour les personnes nées dans le pays. Il y a plus de 7,5 millions de travailleurs indépendants nés à l'étranger dans l'OCDE et plus de 3

millions dans l'UE. Les immigrés sont plus susceptibles d'être des travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays dans plus des deux tiers des pays, bien que légèrement dans la grande majorité d'entre eux.

Au Portugal, les immigrés se montrent plus entreprenants que les nationaux, présentant une importance relative des employeurs par rapport aux actifs totaux plus élevée que les nationaux, s'assurant ainsi comme d'importants générateurs d'emplois dans les sociétés d'accueil. L'initiative entrepreneuriale des résidents étrangers au Portugal a été dominée par les petites et moyennes entreprises. En termes d'encouragement à l'esprit d'entreprise, le Portugal promeut l'implication des immigrés dans des programmes visant à favoriser la création de leurs propres emplois grâce au renforcement des capacités et à une meilleure utilisation des lignes de financement existantes auxquelles les immigrés peuvent avoir accès. Au fil des années, des structures ont été créées dans ce sens. Le Centre d'Appui à l'Entrepreneuriat (NAE) qui, comme son nom l'indique, se veut incitatif à la création d'emploi indépendant par les citoyens immigrés et dispose d'un service d'accompagnement des initiatives entrepreneuriales, informant sur les différents moments de la création d'entreprise. Le soutien spécialisé aux entrepreneurs s'adresse aux citoyens migrants qui ont déjà une entreprise ou juste une idée d'entreprise, quel que soit le montant de l'investissement et sa complexité. En 2009, le PEI (Immigrant Entrepreneurship Promotion Project) a été créé. Ce programme vise à favoriser l'entrepreneuriat, en particulier parmi les communautés d'immigrants vivant dans des quartiers plus vulnérables. Les participants à ce projet ont accès à un cours de soutien à la création d'entreprise, à des conseils, à des ateliers ou à d'autres événements organisés dans le cadre du soutien à l'entrepreneuriat immigré. En 2015, le PEPEI (Projet d'entrepreneuriat pour étudiants internationaux) a été créé avec des objectifs similaires au PEI et s'adresse aux étudiants internationaux afin qu'ils soient intéressés à s'installer au Portugal et à explorer la possibilité de créer une entreprise ici.

Au Luxembourg, les solutions d'entrepreneuriat sont principalement fournies par le ministère de l'Économie et la Chambre de commerce. En ce sens, La House of Entrepreneurship a été lancée en octobre 2016 à l'initiative de la Chambre de Commerce et du Ministère de l'Économie. Cette plateforme rassemble tous les acteurs de la chaîne de valeur de la création d'entreprise au Luxembourg. À travers son guichet unique (OSS), point de contact national dédié à l'entrepreneuriat, il propose

une offre consolidée de services tant aux nouveaux ou futurs entrepreneurs porteurs de projets d'entreprise qu'aux dirigeants confirmés. Ils offrent une gamme de formations dans le domaine de l'entrepreneuriat, proposant des activités de mentorat entre experts et futurs entrepreneurs . De plus, il y a aussi la House of Startups <sup>8</sup>( HoST ). Il a sous la même racine de nombreux incubateurs, à savoir The Luxembourg-City Incubator (LCI) qui est un écosystème entrepreneurial qui favorise les startups dans une variété de secteurs, mais avec une priorité donnée à l'UrbanTech , le commerce, le tourisme, l'environnement, la construction, le logement et logistique. Un soutien particulier est apporté aux projets soit portés par des femmes, soit à impact social. Le LCI a été initié par la Chambre de Commerce et est soutenu par la Ville de Luxembourg. Les installations comprennent un espace de coworking, des bureaux fixes, des bureaux fermés, des salles de réunion, etc. En plus de cela, il y a aussi la Luxembourg House of Financial Technology - moteur de l'innovation LHoFT est le hub FinTech dédié au Luxembourg qui réunit la finance et la technologie. Il encourage l'innovation pour trouver des solutions pour l'industrie des services financiers. Le Hub@Luxembourg est un accélérateur de business et d'innovation pour les startups très innovantes avec un potentiel de croissance à l'international (aérospatiale, cybersécurité, fintech et assurtech , maritime, économie verte, smart city...). Hub@Luxembourg fournit les compétences nécessaires pour apporter un soutien sur diverses questions afin d' assurer une croissance rapide et viable des entrepreneurs tels que la mise à disposition d'un réseau d'experts et de mentors, le soutien et les conseils de partenaires multinationaux. Outre les incubateurs cités ci-dessus, le ministère de l'Économie peut apporter un soutien financier aux entrepreneurs dans des conditions spécifiques en fonction de la nature et des besoins du projet.

En Italie, un phénomène pertinent qui a de plus en plus impliqué les travailleurs migrants en Italie est l'entrepreneuriat. En 2019, les propriétaires d'entreprise nés dans un pays non membre de l'UE étaient au nombre de 383 462, soit 12,2 % du total, faisant état d'une augmentation de + 4 300 unités par rapport à l'année précédente (+ 1,1 %). Ce phénomène a augmenté rapidement et représente la tendance la plus influente de l'entrepreneuriat en Italie. Il a été calculé que, sans l'augmentation de l'entrepreneuriat non national, le nombre total d'entreprises en Italie serait en baisse. Sans surprise, les entrepreneurs non nationaux sont fortement concentrés dans le nord

---

<sup>8</sup><https://www.host.lu/qui-nous-sommes/>

de l'Italie et parmi les hommes. Les secteurs de l'artisanat et de la construction attirent le plus grand nombre d'entrepreneurs non nationaux, mais ils sont également très actifs dans les centres téléphoniques et les points Internet. Les entrepreneurs hors UE sont principalement concentrés dans le commerce de gros et de détail et la réparation de véhicules automobiles (43,0 % du total) et la construction (21,1 %). En comparaison, les 30 % restants se répartissent entre les autres secteurs, et principalement dans les activités manufacturières (8,2 %), la location, les agences de voyages, les services de soutien aux entreprises (6,3 %) et dans les activités de services d'hébergement et de restauration (6,1 %).

En Grèce de gros efforts sont déployés pour promouvoir l'entrepreneuriat des migrants. Une série d'actions et d'activités sont destinées à faciliter la création d'entreprises par les ressortissants de pays tiers, parmi lesquelles des activités visant à résoudre leurs problèmes d'entrée et de séjour (visa et titre de séjour), le processus de création de petites entreprises à "caractère national," et le potentiel de financement conjoint par les banques et les subventions gouvernementales (réglementation législative). D'autres projets sont axés sur la promotion de l'entrepreneuriat des femmes migrantes et réfugiées par le biais d'entreprises d'économie sociale et solidaire, ainsi que sur la mise en relation entre les entrepreneurs nationaux et migrants/immigrés via des campagnes de sensibilisation du public. Des programmes de formation "business" sont également dispensés par des consultants en entrepreneuriat en collaboration avec les chambres de commerce du pays, principalement pour les jeunes des pays tiers.

Un exemple d'initiatives et de statuts d'entrepreneuriat des migrants est le cas des entrepreneurs migrants musulmans. En bref, la cartographie de l'entrepreneuriat migrant musulman en Grèce indique que le nombre d'entrepreneurs migrants musulmans augmente, malgré la crise économique, comme stratégie de survie. Il existe des variations importantes entre les différents groupes ethniques, certains étant plus actifs que d'autres. L'entrepreneuriat féminin est quasi inexistant. La tradition et les coutumes imposent des obstacles importants non seulement à l'activité entrepreneuriale des femmes, mais aussi à leur activation professionnelle en dehors du milieu familial. La religion pose d'autres obstacles, tandis que les apparences sont également importantes, car elles constituent le fondement d'une discrimination à multiples facettes. Les entrepreneurs migrants musulmans sont fortement présents

dans les secteurs classiques de la chaîne de vacance tels que le commerce de détail, la restauration ethnique et la restauration, mais leur présence augmente progressivement également dans les secteurs en croissance tels que les services aux particuliers et aux entreprises. En outre, les entrepreneurs migrants musulmans sont généralement situés dans des quartiers ethniques populaires, sous la forme d'enclaves ethniques, plutôt que dans les quartiers d'affaires centraux et les banlieues. Les barrières linguistiques et le manque d'accès au capital financier obligent de nombreux entrepreneurs migrants musulmans à se diriger vers le bas du marché. Sur ces marchés, la production est principalement à petite échelle, à faible valeur ajoutée et généralement à forte intensité de main-d'œuvre ; les revenus sont généralement faibles et les journées de travail sont longues et difficiles.





4

**Les Bonnes  
pratiques**

## 4. Les bonnes pratiques

Sur la base des recherches et des rapports nationaux des partenaires du projet Mufocom , il existe un nombre important de bonnes pratiques à travers l'Europe concernant les politiques migratoires qui pourraient être divisées en quatre catégories, a) les initiatives collaboratives (entre l'État et les organisations locales ) ; b) initiatives individuelles, c) initiatives organisationnelles et d) initiatives locales. Ces initiatives visent principalement à soutenir davantage les migrants dans divers secteurs de leur vie sociale, notamment l'aide à la recherche d'un logement, l'accès à l'assurance maladie, les programmes éducatifs et le marché du travail .

Les projets qualifiés de « bonnes pratiques » ont été choisis car ils sont considérés comme des exemples de pratiques innovantes, intéressantes et inspirantes pour l'intégration des populations migrantes dans les pays participants ; et parce qu'ils ont le potentiel d'être transférés en tout ou en partie dans d'autres contextes nationaux. Ce sont des projets qui se sont fait connaître des partenaires du projet à travers les activités de mise en réseau, diverses réunions et recherches. Cette partie du rapport européen n'est pas destinée à être une étude complète ou définitive des meilleures initiatives sur l'intégration des migrants dans les États membres de l'UE, et il existe sans aucun doute de nombreux bons projets et pratiques qui n'ont peut-être pas été inclus - toute omission ne devrait pas être interprété comme un jugement négatif ou une critique des projets qui ne figurent pas.

### 4.1. Initiatives collaboratives (entre l'État et les organisations locales )

Les initiatives collaboratives font référence aux activités, actions et approches qui ont été conçues, développées et mises en œuvre grâce à la coopération de différents organismes, organisations et parties prenantes au niveau local, national ou européen. Ces initiatives sont présentées par pays participant et se présentent comme suit :

En Italie, l'une des initiatives collaboratives les plus connues est « le système d'accueil intégré - **SIPROIMI** ». Le but principal du SIPROIMI est la reconquête de l'autonomie individuelle des demandeurs/titulaires de protection internationale et humanitaire accueillis. C'est une autonomie comprise comme leur émancipation effective du besoin d'assistance. Il devient donc essentiel de placer les personnes accueillies au centre du Système de protection, qui ne doivent pas être de simples bénéficiaires passifs d'interventions préparées en leur faveur, mais des protagonistes actifs de leur parcours d'accueil et d'inclusion sociale.

Au Portugal, le « **Programa de Mentors para Migrantes** » ( Programme de mentorat pour les migrants), constitue une bonne pratique et fait partie de l'Unité d'appui à l'intégration des migrants dans le pays. Avec le soutien de bénévoles, le programme s'attache à favoriser l'échange d'expériences, l'entraide et le soutien entre natifs et immigrants. Un autre programme bien reconnu au Portugal est le « **Programa Escolhas** » ( Programme Choix ), qui est un projet du gouvernement national qui fonctionne depuis 2001 et est promu par la présidence du Conseil des ministres et est intégré à ACM. L'objectif principal du programme est de promouvoir l'inclusion sociale des enfants et des jeunes issus de contextes socio-économiques vulnérables, de garantir l'égalité des chances et de renforcer la cohésion sociale. Le programme est divisé en cinq axes stratégiques d'intervention : éducation et formation ; employabilité et emploi ; participation, droits et devoirs civiques et communautaires ; inclusion numérique ; et autonomisation et esprit d'entreprise .

En Grèce, la principale initiative de collaboration est fournie par le **PROJET HELIOS**, qui est exécuté par l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) et qui vise à améliorer l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale séjournant dans des programmes de logement temporaire (centres d'hébergement ouverts, centres d'accueil et d'identification, Hôtels IOM FILOXENIA ou ESTIA), en fournissant un soutien individuel à l'employabilité et à la préparation à l'emploi, tel que des conseils professionnels et l'accès à des certificats liés à l'emploi<sup>9</sup>. Une autre initiative collaborative organisée en Grèce est « **Curing the Limbo** ». Le programme est une initiative pilote européenne dirigée par Athènes et entreprise en collaboration avec l'Université nationale et kapodistrienne d'Athènes (UoA), Catholic Relief Services (CRS), le Comité international de secours (IRC) et l'Agence de développement et de gestion des destinations d'Athènes (ADDMA). Le Fonds européen de développement régional cofinance ce projet jusqu'en 2021 dans le cadre du programme Actions urbaines innovantes (UIA). « Curing the Limbo » vise à intégrer les réfugiés dans la vie de la ville en se connectant avec des organisations citoyennes actives et en participant à des activités publiques organisées dans les quartiers d'Athènes.<sup>10</sup>

En France, les grandes initiatives collaboratives sont représentées par « **l'OFFI-Office de l'Immigration et de l'Intégration** », chargé de fédérer toutes les compétences de l'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM). Leur objectif principal est l'intégration des migrants en France pendant les 5 premières années de leur séjour dans la société d'accueil. Une autre initiative française est menée par le **CEDRE** (Secours catholique) qui est chargé d'aider les migrants dans leurs démarches et dossiers administratifs. L'organisation est également chargée d'informer les individus sur leurs droits légaux, sur la manière de demander l'asile et sur le fonctionnement du règlement de Dublin.

---

<sup>9</sup> Ministère hellénique de la migration et de l'asile.

<https://migration.gov.gr/en/migration-policy/integration/draseis-koinonikis-entaxis-se-ethniko-epipedo/programma-helios/>

<sup>10</sup> Guérir les limbes. <https://curingthelimbo.gr/en/home>

## 4.2. Initiatives individuelles

Certaines des bonnes pratiques choisies reflètent des initiatives qui ont été développées par des projets individuels. Ils sont présentés par pays partenaire. Au Portugal, **Next Door Family** a été considéré comme une bonne pratique pour l'intégration des migrants. Ce projet a été créé en 2004 en République tchèque, et depuis 2012 est mis en œuvre au Portugal. L'objectif est de développer le " concept de quartiers inclusifs " en misant sur l'interaction entre les locaux et les immigrés. Cela contribue de manière significative à une intégration plus efficace, supprimant les barrières tout en promouvant la diversité culturelle. Pour atteindre cet objectif, une famille autochtone accepte d'accueillir et d'héberger chez elle une famille immigrée qu'elle ne connaît pas ; ils organisent un déjeuner dominical typique de leur culture comme manière de recevoir chaque famille. Toutes les réunions auront lieu le dimanche, simultanément dans tout le comté. Au Portugal, ce projet est promu par le Haut Commissariat aux Migrations, en partenariat avec des entités publiques (municipalités et Juntas de Freguesia ) et des entités privées (Associations d'Immigrants, Associations de Jeunes et autres, Coopératives, ONG, IPSS et Entreprises).

Une autre bonne pratique du Portugal est le travail réalisé par l'Association PAP. **PAP - Association Pão a Pão** est une association qui offre un espace de rencontres multiculturelles pour favoriser l'inclusion et l'intégration des réfugiés du Moyen-Orient à travers des cuisines communautaires qui permettent également des ateliers culturels. L'un des projets de PAP est **Mezze** , un restaurant syrien qui offre une formation et un emploi aux réfugiés du Moyen-Orient tout en promouvant l'autonomisation et l'inclusion des femmes.

En ce qui concerne les initiatives organisationnelles , quelques exemples incluent la CNAIM, le GAEM et le NDI.

En Grèce, **Melissa** est un réseau pour les femmes migrantes et réfugiées vivant en Grèce. Il vise à promouvoir l'autonomisation et la citoyenneté active, à créer et entretenir des liens et à construire un pont de communication avec la société d'accueil. Fondée en septembre 2014 avec la participation directe de dirigeantes migrantes, elle compte des membres de 45 pays qui vivent et travaillent en Grèce. Il fonctionne sur la base d' une plate-forme commune, un hub où les réseaux et les individus peuvent se rencontrer, partager leurs préoccupations et leurs idées et se soutenir mutuellement dans la poursuite de leurs objectifs communs.

### 4.3. Initiatives organisationnelles

Au Portugal, le **Programa Escolhas** [Choices Program ] a été choisi comme exemple de bonne pratique pour l'inclusion des migrants. Ce Programme est un programme gouvernemental national créé en 2001, promu par la Présidence du Conseil des Ministres et intégré à l'ACM. La mission du programme est de promouvoir l'inclusion sociale des enfants et des jeunes issus de contextes socio-économiques vulnérables, d'assurer l'égalité des chances et de renforcer la cohésion sociale. Ce programme est structuré en cinq axes stratégiques d'intervention : éducation et formation ; employabilité et emploi; participation, droits et devoirs civiques et communautaires ; inclusion numérique; et l'autonomisation et l'esprit d'entreprise (ACM pp. 46).

En Grèce, le programme de logement le plus important et le plus étendu pour les demandeurs d'asile dans des appartements et autres structures situés dans des zones métropolitaines est le « Programme d'aide d'urgence à l'intégration et au logement » ( ESTIA ) . L'ESTIA est organisée et exécutée par le HCR en collaboration avec 23 ONG nationales et internationales et 11 municipalités. Il est parrainé par le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne. L'ESTIA fournit des logements dans les zones métropolitaines et une aide financière aux demandeurs d'asile qui remplissent des conditions de vulnérabilité spécifiques, ainsi qu'aux demandes de regroupement familial[1]. Dans le cadre de l'initiative ESTIA, **EPAPSY** , un projet distinct, fournit des services intégrés de santé mentale et de soutien psychosocial (MHPSS) aux réfugiés et demandeurs d'asile dans le programme de logement, ainsi que le développement des capacités pour soutenir et élargir le rôle des opérateurs de santé et des professionnels de la santé mentale. dans la prestation de SMSPS au niveau de la zone urbaine.

Des interventions spécialisées supplémentaires dans le cadre de l'aide d'urgence sont disponibles dans certaines sections du pays, telles que le programme Victimes de la torture de Médecins Sans Frontières , l'initiative MINDS de Médecins du Monde-Open Greece et l'ERMES (Effective and Respectful Programme de soutien en santé mentale)[2].

Une autre initiative organisationnelle est établie et complétée par le ministère grec de la Santé et est intitulée " **PHILOS - Réponse sanitaire d'urgence à la crise des réfugiés** ". Philos est un programme mis en œuvre par l'Organisation nationale de la santé publique dans le but de sensibiliser à la crise des réfugiés en couvrant les besoins sanitaires et psychologiques des personnes vivant dans des centres d'accueil. L'initiative vise à répondre à la situation d'urgence générée par la crise des réfugiés en Grèce continentale (Attique, Grèce du Nord et Grèce centrale) après la fermeture des frontières entre la Grèce et la Macédoine du Nord et la déclaration UE-Turquie, qui a laissé un nombre important de migrants bloqués. en Grèce et vivant dans des camps ouverts mis en place par le gouvernement grec[3]

---

[1] <http://estia.unhcr.gr/en/home/>

[2] Association pour le développement régional et la santé mentale.  
<https://www.epapsy.gr/en/>

[3] Organisation nationale de santé publique. <https://eody.gov.gr/en/philos/>

Un autre exemple de bonne pratique en France est le travail effectué par les organisations /initiatives suivantes :

- a. Le **Comité interministériel de contrôle de l'immigration** , qui a été créé en 2005. Présidé par le Premier ministre, ce comité comprend sept ministres et est chargé de l'orientation des politiques de contrôle de l'immigration. Il publie annuellement un rapport parlementaire sur les « orientations des politiques gouvernementales d'immigration.
- b. Le **BAAM** (Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants): Le BAAM fournit un certain nombre de services gratuits d'assistance juridique, sociale et administrative. Le BAAM vous aide à vous informer sur vos droits en tant que migrant en France, sur les modalités d'accès aux soins et de recherche d'emploi. Il donne également accès à des cours de français.
- c. **La Cimade** : La Cimade peut contribuer à informer les migrants sur leurs droits en tant que migrants en France. Il fournit également une assistance juridique aux migrants dans les Centres de Rétention Administrative (CRA).
- d. **Le CEDRE** (Secours catholique ) : ce groupe d'aide peut aider les migrants dans leurs démarches administratives en leur fournissant des informations sur leurs droits légaux, des informations sur la demande d'asile et des informations sur le règlement Dublin.
- e. **Accompagnement administratif des migrants** (ADDE, ATMF, Dom'asile , ELENA, GISTI,) : Ce service est un effort collectif visant à accompagner les migrants dans leurs démarches administratives (recours contre un arrêté d'expulsion ou une décision de l'OFPPRA, Accord de Dublin, etc.) Les services sont disponibles en plusieurs langues : français, anglais, arabe, pashto et dari.



#### 4.4. Initiatives locales

Une autre initiative de bonne pratique de la Grèce est le **Centre de coordination d'Athènes pour les questions relatives aux migrants et aux réfugiés** qui a été récemment créé par la municipalité d'Athènes (ACCMR). L'objectif principal de l'ACCMR depuis sa création en 2017 a été de promouvoir une coordination efficace et efficace entre les autorités municipales et les parties prenantes de la ville, telles que les ONG nationales et internationales, les organisations internationales et les groupes communautaires de migrants et de réfugiés, afin de fournir les conditions nécessaires à la intégration harmonieuse des migrants et réfugiés actuels. Il a produit un plan d'action stratégique pour l'intégration transparente des migrants et des réfugiés dans la ville, ainsi qu'un portail en ligne qui permet aux utilisateurs de cartographier les services et les activités liés aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux migrants dans la grande région d'Athènes <sup>11</sup>.

En Italie, dans le système d'accueil local de Cerignola , mais aussi dans celui de la région de Cerignola , qui comprend les villages de Cerignola , Stornara , Stornarella , Carapelle , Ortona , Orta Nova, Ascoli Satriano , Candela et Rocchetta Sant'Antonio , il y a exemples de bonnes pratiques de coopératives et d'associations qui ont créé **des centres d'accueil intégrés** dans lesquels l'étranger est accompagné sur un parcours d'acquisition de compétences linguistiques, de formation, individuelles et professionnelles. Grâce à ces pratiques, les migrants ont la possibilité d' accroître leurs connaissances de base et de les dépenser sur le même territoire ou sur d'autres territoires, ce qui leur offre la possibilité d'une insertion sociale et professionnelle. De plus, dans la réalité spécifique de la ville de Cerignola , la " **Consultation pour les immigrés** " a été créée, un organe chargé de suivre les processus d'inclusion et de mettre en œuvre des projets en faveur des citoyens étrangers.

---

<sup>11</sup> **Centre de coordination d'Athènes pour les questions relatives aux migrants et aux réfugiés.**  
<https://www.accmr.gr/en/the-athens-coordination-center.html>

Au Portugal, un autre exemple de bonne pratique est **Tayybeh** . C'est un restaurant qui résulte d'un projet visant à réunir quatre femmes réfugiées au Portugal qui organisent un dîner pour rassembler les communautés et partager leur culture et leur gastronomie. L'objectif principal est de promouvoir l'inclusion et l'intégration des femmes réfugiées dans la communauté d'accueil par le biais de la cuisine.



5

Références

## 5. Références

ACCÈS À L'ÉDUCATION DES ENFANTS RÉFUGIÉS ET MIGRANTS EN EUROPE.  
HCR. UNICEF. OIM Septembre 2019

Acquisition et perte de nationalité dans les États membres de l'UE 2018 EPRS |  
Service de recherche du Parlement européen Auteurs : Maria Margarita  
Mentzelopoulou et Costica Service de recherche des membres de Dumbrava PE  
625.116 – juillet 2018

Acquisition de la citoyenneté dans l'UE. Communiqué d'Eurostat . 50/2020 – 30 mars  
2020.

Plan d'action sur l'intégration et l'inclusion. 2021-2027. Commission européenne.

Plan d'action sur l'intégration des ressortissants de pays tiers. 2016. Commission  
européenne.

C. Escoffier et al. (2008). Droits économiques et sociaux des migrants et des réfugiés  
dans la région Euro-Med : accès aux soins de santé et au marché du travail . Études  
de cas : France, Jordanie et Maroc. Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de  
l'Homme (REMDH)

« Conseil de l'Europe / Unité des politiques linguistiques (Strasbourg) - Projet LIAM :  
[www.coe.int/lang-migrants](http://www.coe.int/lang-migrants) »

Conseil de l'Europe / Unité des politiques linguistiques (Strasbourg) - Projet LIAM :  
[www.coe.int/lang-migrants](http://www.coe.int/lang-migrants) ”

Crul , M. (2017). Enfants réfugiés scolarisés en Europe. Comment éviter une  
génération perdue ? Série de notes sur la politique du réseau SIRIUS

Conditions d'emploi et de travail des travailleurs migrants. Fondation européenne pour  
l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2007.

[https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef\\_files/docs/ewco/tn0701038s/tn0701038s.pdf](https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_files/docs/ewco/tn0701038s/tn0701038s.pdf)

Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2019. Intégration des élèves issus de l'immigration dans les écoles en Europe : politiques et mesures nationales. Rapport Eurydice. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

F. Staring, L. Day et A. Meierkord . Les migrants dans les écoles européennes : apprentissage et maintien des langues. Rapport thématique d'un programme d'ateliers d'experts et d'activités d'apprentissage par les pairs

(2016-17) . Ecorys . Commission européenne.

Comment les réfugiés s'en sortent-ils sur le marché du travail en Europe ? Une première évaluation basée sur le module ad hoc de l'enquête européenne sur les forces de travail de 2014 . Document de travail 1/2016. OCDE.

OIT (2020). Comment faciliter la reconnaissance des compétences des travailleurs migrants. Guide pour les fournisseurs de services d'emploi. OIT

J. Apap , A. Radjenovic & A. Dobrova . (2019). Une demande de migration . Serviço de Estudos do Parlamento Europeu .

JE Chemin & AK Nagel. (2020). Politiques d'accueil, pratiques et réponses Allemagne Rapport national. Documents de travail. Migration mondiale : conséquences et réponses Université de Göttingen.

JC, Beacco . (2008). Le rôle des langues dans les politiques d'intégration des migrants adultes. Document conceptuel préparé pour le Séminaire L' intégration linguistique des migrants adultes Strasbourg, 26-27 juin 2008. Conseil de l'Europe – Strasbourg.

K. Kraszewska , P. Juchno , A. Todorova,(2021). Statistiques migratoires – Édition 2020. Eurostat.

L, Ahokas . (2010). Promouvoir la participation démocratique et l'intégration des immigrés. PUBLICATION THÉMATIQUE DE L'EPACE.

M. Mentzelopoulou et C. Dumbrava . (2018). Acquisition et perte de citoyenneté dans les États membres de l'UE. Tendances et problèmes clés. Compte rendu. Parlement européen .

Migration. Nouveau pacte sur la migration et l'asile. Union européenne. 2020.

Migration, déplacement et éducation : Construire des ponts, pas des murs. Le statut du droit à l'éducation des migrants : cadre juridique international, obstacles restants au niveau national et bons exemples de mise en œuvre par les États. Document d'information préparé pour le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019. UNESCO - 2018.

OCDE/UE (2018), Settling In 2018 : Indicators of Immigrant Integration, Éditions OCDE, Paris/Union européenne, Bruxelles. <https://doi.org/10.1787/9789264307216-en>

Briefing politique sur l'accès à la formation professionnelle et à l'enseignement (supérieur) pour les réfugiés et les migrants en Europe. Réseau des ONG des points focaux d'intégration. 2004

Briefing politique sur la participation civique et politique des réfugiés et des migrants en Europe . Réseau des ONG des points focaux d'intégration. 2004

Syrus (2014). Un programme clair pour l'éducation des migrants en Europe. Groupe de politique migratoire.

T. Huddleston. (2017). Participation politique des migrants : un examen des politiques et des résultats de l'intégration dans la région de l'OSCE. Document de recherche. OSCE.

V. Donlevy , M. Curtarelli , A. McCoshan et A. Meierkord . (2016). Étude sur les obstacles à la reconnaissance des compétences et des qualifications – Rapport final. Union européenne.

[https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Migration\\_and\\_migrant\\_population\\_statistics](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Migration_and_migrant_population_statistics)

[https://www.europarl.europa.eu/infographic/welcoming-europe/index\\_pt.html#filter=2019](https://www.europarl.europa.eu/infographic/welcoming-europe/index_pt.html#filter=2019)

[https://ec.europa.eu/eurostat/statisticsexplained/index.php?title=Acquisition\\_of\\_citizenship\\_statistics](https://ec.europa.eu/eurostat/statisticsexplained/index.php?title=Acquisition_of_citizenship_statistics)



Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union

## PARTNERSHIP



**ATHENS  
LIFELONG  
LEARNING  
INSTITUTE**



This project has been funded with support from the European Commission under the Erasmus+ Programme. This publication reflects the views only of the author, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.